ISBN 2-550-11703-4

LES CONCEPTS-TYPES D'AMÉNAGEMENTS

ORIENTATIONS ET PRINCIPAUX CONCEPTS

ARCHIPEL DE MONTRÉAL

Mise en valeur intégrée du milieu naturel et du loisir de plein air

Québec

Archipel de Montréal : mise en valeur intégrée du milieu naturel
et du loisir de plein air

LES CONCEPTS-TYPES D'AMÉNAGEMENT
Orientations et principaux concepts
(rapport technique No 53)

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Service Archipel
Montréal
Décembre 1984
H01-6544-1 (RB/001)

Numéro d'inscription à la bibliothèque nationale du Québec

ISBN2-550-11703-4

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Table des illustrations	i
Collaborations	ii
Avertissement	iii
Introduction	1
1. Orientations d'aménagement	3
1.1 Définition	3
1.2 Les orientations d'aménagement	3
1.3 Les modalités d'application	4
1.4 Un exemple concret: le point de mise à l'eau	11
2. Pourquoi des concepts d'intervention?	17
2.1 Raison d'être	17
2.2 Qu'est-ce qu'un concept-type?	17
3. Principaux concepts-types utilisés dans "la proposition d'intervention (août 1984)"	23
3.1 Réseau des habitats fauniques	24
3.1.1 volet protection	24
3.1.2 volet utilisation	27
3.1.3 volet amélioration	38
3.2 Réseau nautique	48
3.3 Réseau des itinéraires riverains	64
3.4 Réseau d'accueil	71
3.5 Réseau des plages et de la baignade en rive	82
Index alphabétique des concepts-types	89
Liste complète des concepts-types (Archipel-Parcs urbains, 15 novembre 1984).	91

PAGE

Table des illustrations

1. Schéma de flexibilité 5
2. Schéma de conservation 9
3. Point de mise à l'eau 15
4. Aire d'observation et d'interprétation 35
5. Station nautique 53
6. Poste d'amarrage et/ou point de pêche en rive - variante "A" 57
7. Rive d'échouage - variante "B" 59
8. Rive d'échouage - variante "C" 61
9. Aménagement d'un itinéraire riverain 67
10. Centre de location multifonctionnel 77
11. Plage 85

COLLABORATIONS

Conception, orientation générale et coordination	Pierre Bélec
avec la collaboration de :	Friedrich Oehmichen
et de :	Benoit Lamoureux
	Jean-René Côté
Idéation:	Alain Baillargeon
	Benoit Lamoureux
	Denise Auger
	Guy Lépine
	Francine Brosseau
	Martin Rousseau
	Marc Beaudry
Détermination de caractéristiques biologiques et physiques mesurables	Martial Larose
	Benoit Lamoureux
Principes généraux d'aménagement et supervision du développement et de l'intégration des concepts	Friedrich Oehmichen
Collaboration	Patrick Cejka
	Hector Arroyo
	Martin Léveillée
	Jean Leclerc
	Marc Bond
	Gustave Boissonneau
	Jean Décarie
	Pierre Ragault
Calcul des coûts unitaires	Milan Havlin
Structuration, intégration et illustration	Élise Beauregard
	Friedrich Oehmichen
	Alain Baillargeon
Édition	Roger Blanchette

AVERTISSEMENT

Le document que vous avez entre les mains est, en version préliminaire, un document d'accompagnement de la proposition d'intervention (août 1984) (1). Il vise essentiellement à l'expliciter et à en faciliter la compréhension par les gestionnaires municipaux et privés ainsi que par les firmes d'aménagement.

Nous suggérons au lecteur de lire l'introduction ainsi que les chapitres 1 et 2. Quant à la partie 3, consacrée aux concepts-types eux-mêmes, nous vous suggérons de la feuilleter, de vous laisser arrêter par les plans d'aménagement et de consulter les concepts-types qui vous intéressent. Vous noterez que ceux-ci sont regroupés par réseau, comme dans la proposition d'intervention, et qu'un index alphabétique et une liste complète des concepts-types se trouvent à la fin de cet ouvrage.

---

(1) Voir La proposition d'intervention, Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal, Service Archipel, août 1984.

INTRODUCTION

Dans le cadre de projets d'intervention aussi neufs que la politique des parcs en milieu urbain et le Parc national de l'Archipel, il fallait inventer un nouveau type de parc, à la fois urbain et naturel. Et cette nouveauté exigeait elle-même un nouveau langage permettant de décrire les types d'aménagement, les équipements, le "style" de ces nouveaux parcs. Les concepts-types sont en quelque sorte les mots avec lesquels est écrit une bonne partie de ce nouveau discours sur les parcs.

Les concepts-types ont été élaborés au fur et à mesure que des équipes du Ministère rencontraient les services municipaux et les associations de citoyens pour connaître les nouveaux projets mis de l'avant par ces organismes et y discerner des tendances, une perception des besoins. D'autres sources ont nourri cette réflexion: un approfondissement des pratiques actuelles de loisir et des caractéristiques des segments de population qui s'y adonnent et plusieurs réflexions théoriques d'auteurs, d'universitaires. Nous avons été particulièrement inspirés par les réflexions de Jean-Claude Jay-Rayon sur les différents niveaux de besoins: sensoriels, moteurs, cognitifs et sociaux, impliqués à des degrés divers dans les pratiques récréatives reliées au milieu naturel. Quant à l'idée originale du "concept-type" et aux méthodes de travail pour y arriver, la démarche utilisée par l'Office suédois de conservation de la nature a fait partie de l'inspiration initiale.

Ce dossier représente l'état actuel de développement des outils créés ou utilisés par les concepteurs du Parc national de l'Archipel. Ils sont proposés à tous ceux qui veulent collaborer à constituer une nouvelle offre de loisir faite d'accès aux rives et à l'eau, de mise en valeur des habitats naturels, d'activités de plein air et de ressources touristiques.

Beaucoup d'efforts ont été faits pour comprendre les implicites de la typologie existante en matière de parcs, de plein air et d'espaces verts; mais aussi pour la prolonger, pour en développer les articulations. Car elle est encore ambigüe et "jeune". C'est un travail de "défrichage" (un mot qu'on ne retrouvera pas dans les concepts-types!). C'est cet objectif de clarification générale qui a mené à traiter de concepts d'aménagement, mais aussi de concepts institutionnels et de gestion. Toutefois, ce sont les concepts d'aménagement qui ont été poussés le plus loin, c'est-à-dire jusqu'au calcul des coûts. Il faut toutefois noter que tous les concepts d'aménagement n'ont pas été complètement développés. Seuls ceux qui avaient été retenus dans les réseaux thématiques du Parc national de l'Archipel ont été détaillés et "chiffrés". Les autres gardent cependant toute la valeur d'inspiration d'une idée neuve.

Avec ce document, le dossier est ouvert. l'expérience et des réflexions nouvelles devraient permettre de le faire progresser au cours des prochaines années. Avec le temps, les aménagements-pilotes, les évaluations de performance, les nouvelles idées, la réévaluation des besoins sont susceptibles de transformer cette masse d'information en une véritable boîte à outils. C'est l'objectif que visent ceux qui l'ont créé.

Ce dossier a un frère jumeau, développé selon les mêmes perspectives, pour répondre aux besoins d'aménagement intra-urbain. Il est publié dans les annexes de la politique des parcs en milieu urbain du MLCP.

1. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

1.1 Définition des orientations d'aménagements

Les concepts proposés demandent pour leur développement et leur réalisation des approches qui prennent en considération:

- l'ampleur du programme
- le contexte métropolitain
- l'interpénétration complexe de l'écologie et de la récréation.

Nature et valeur écologique dans la région métropolitaine ou à proximité sont trop facilement en conflit avec les pressions d'un si grand bassin de population. Et, malheureusement, dans le passé la nature a trop souvent cédé la place.

L'aménagement selon les concepts-types proposés se donne donc comme objectif de développer les potentiels naturels existants ou latents, d'une façon qui optimise leur valeur récréative mais, en même temps, protège la base écologique. Là où c'est nécessaire, on redéveloppera et on revitalisera cette base écologique.

1.2 Les orientations d'aménagement

La **conservation** des derniers vestiges et la restauration de la qualité écologique du milieu riverain devient une orientation fondamentale pour le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans la zone métropolitaine.

La **diversité** écologique va déterminer fortement cette qualité. Comme plusieurs activités récréatives sont reliées au potentiel naturel, la diversité du potentiel récréatif en dépendra souvent.

Les concepts-types proposés doivent aussi offrir un maximum de **polyvalence** pour permettre un chevauchement des différentes activités, simultanément ou consécutivement, de manière à optimaliser sites et équipements.

On vise aussi un **aménagement doux** , ce qui signifie une utilisation maximale des potentiels du site, principalement par l'utilisation des matériaux qui s'y trouvent, inertes comme vivants. L'aménagement doux signifie aussi un certain éventail (limitatif) d'équipements et des coûts minimaux de transformation du site.

Pour répondre aux changements des besoins et permettre un développement selon des phases, il faudra prévoir la **flexibilité** des aménagements pour garder la possibilité de réagir aux changements imprévus. La prévision d'espace pour répondre aux nouvelles demandes est intégrée dans les concepts.

En résumé, il y a cinq orientations d'aménagement qui vont diriger le développement et la réalisation, ce sont:

- la conservation
- la diversité
- la polyvalence
- l'aménagement doux
- la flexibilité.

1.3 Les modalités d'application

L'implantation des équipements récréatifs à proximité d'écosystèmes souvent fragiles, dans le but de développer les potentiels du site, demande des aménagements qui soient en même temps fonctionnels et stimulants, écologiquement intégrés et qui font partie d'un programme économiquement réalisable.

L'aménagement alternatif cherche des solutions conformes à ces exigences sur une base d'écologie appliquée et selon une technologie plutôt douce. Les orientations d'aménagement proposées peuvent s'appliquer comme suit.

La polyvalence

On prévoira des surfaces et installations pour une utilisation multiple, ex.: la "prairie fleurie" sert de stationnement occasionnel et sert aussi pour les jeux libres. Dans ce type de revêtement, le sol est amendé avec des pierres concassées pour une meilleure capacité de support. La prairie fleurie est ensemencée avec des herbes et des graminées basses. Elle représente en même temps un biotope particulier.
La flexibilité (voir le schéma de flexibilité à la page suivante)

On y arrive en permettant une certaine dynamique d'évolution du site pour une adaptation aux changements futurs. Suivant cette orientation, les équipements permanents et les plantations intensives seront placées en bordure des axes de développement futurs. L'aménagement de ces axes se fera comme zone de naturalisation ou comme savane, avec un minimum d'investissement mais permettant une utilisation immédiate. Il est essentiel de permettre ce dynamisme pour optimiser le développement futur des sites.

La diversité

En écologie, la diversité d'un écosystème est garante de sa survie et de sa stabilité. La même orientation s'applique en aménagement. Sur les sites aménagés, la flore, la faune et les activités de plein air devront être le plus diversifié possible.

La diversité écologique assurera la stabilité biologique du milieu et augmentera son intérêt pour les usagers. La diversité des équipements récréatifs assurera une utilisation optimale du site et lui permettra de s'adapter rapidement au changement de goûts de la clientèle.

SCHÉMA DE FLEXIBILITÉ

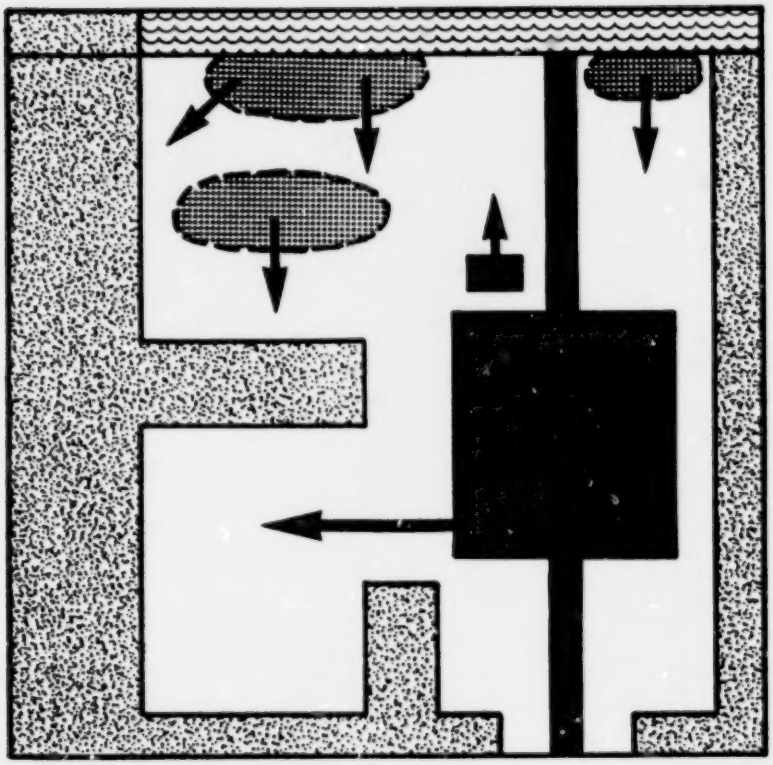

S. BARONE

ACCÈS CONTRÔLÉ

UTILISATION EXTENSIVE

UTILISATION INTENSIVE

EAU

La conservation (voir le schéma de conservation à la page suivante)

La conservation devient une **orientation d'aménagement** pour n'importe quel concept-type. Cet effort pour protéger le potentiel écologique va en conséquence enrichir le potentiel récréatif d'un site donné. Cette orientation est en vigueur pour tous les concepts-types.

Aménagement doux

La **réalisation** se fera de préférence par des **interventions** plutôt **douces** pour minimiser l'impact sur les sites et la destruction des potentiels écologiques. L'accent est mis sur les interventions qui permettent des réalisations:

- aux coûts minimaux (même en considérant un besoin élevé d'entretien);
- qui minimisent l'utilisation des équipements lourds et sophistiqués;
- qui se servent d'abord des matériaux recyclables déjà présents sur le site;
- qui permettent l'utilisation des matériaux vivants pour des interventions particulières, comme la stabilisation des berges et rivages;
- les équipements proposés sont, de préférence, légers ou même mobiles, pour réduire les coûts initiaux et maximiser l'adaptabilité des équipements à l'évolution des besoins.

Ainsi, l'implantation des végétaux prévoit:

- favoriser les plantes indigènes;
- la plantation, si possible, des plantes de petites tailles (en renaturalisation surtout): boutures, semis;
- l'ensemencement sur place des arbres et arbustes, si possible;
- la transplantation des groupes de plantes en plaques sur le même site ou d'un site à l'autre, en réutilisant des végétaux provenant des endroits d'excavation et de construction;
- la plantation en massif, pour minimiser l'entretien nécessaire.

SCHÉMA DE CONSERVATION

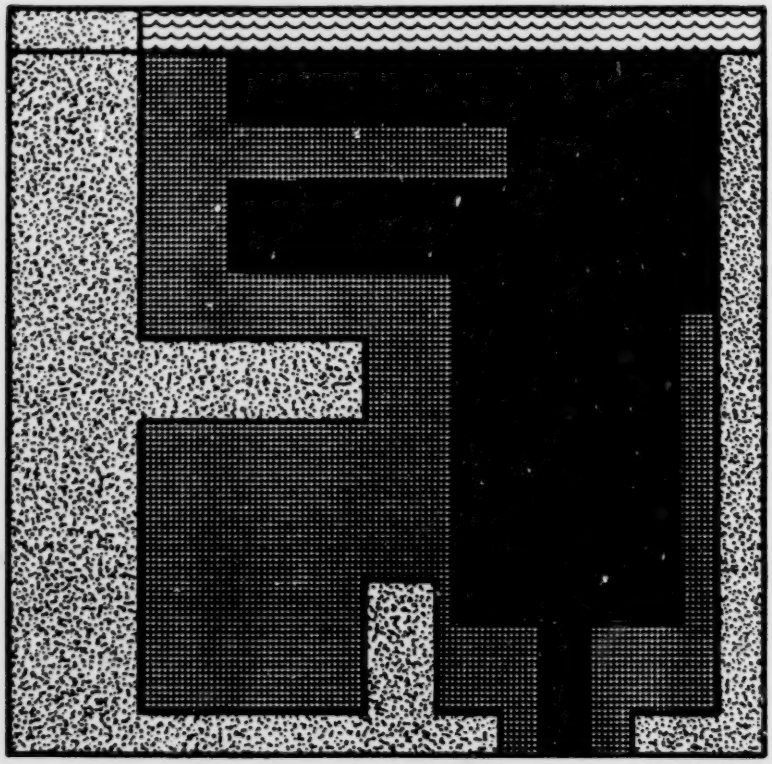

S. BARONE

ACCÈS CONTRÔLÉ

UTILISATION EXTENSIVE

UTILISATION INTENSIVE

EAU

1.4 Un exemple concret: Le point de mise à l'eau
(cf. pp.48-49 pour la description complète de ce concept)

L'unité d'aménagement "point de mise à l'eau" sert d'exemple pour l'élaboration des orientations d'aménagement décrites à la partie "définition des orientations d'aménagement".

Le site est principalement utilisé comme point de mise à l'eau, mais, en même temps, il doit accueillir les divers autres éléments d'aménagement. Cette intégration rend le site plus diversifié et son utilisation plus polyvalente et intéressante.

Polyvalence

Pour ce faire, l'aménagement doit être assez souple pour permettre l'intégration harmonieuse des différents éléments pouvant être en conflit; par exemple, la zone "faune-plus" qui améliore le potentiel faunique d'un espace s'intègre aux zones de jeux et de récréation aquatique.

La polyvalence d'utilisation des sites est une orientation fondamentale permettant:

- l'augmentation de l'utilisation du site, en le rendant plus attrayant par une diversité d'aménagement;
- l'adaptation plus facile aux changements des besoins des utilisateurs du site;
- l'amélioration de l'efficacité du site aux diverses utilisations, par exemple: l'utilisation des stationnements:
  - pour l'utilisation quotidienne: place de stationnement sur surface dure;
  - pour l'utilisation occasionnelle: surface stabilisée avec couverture végétale du type "prairie fleurie", qui peut servir aussi pour les jeux libres, le pique-nique, le bain de soleil, etc., lorsque non utilisé par les voitures;
  - pour l'utilisation aux périodes de pointe; la moitié de la voie d'accès est consacrée au stationnement ainsi que dans les rues avoisinantes.

La plage d'échouage et de séchage sert en même temps pour le bain de soleil, le pique-nique, la pêche en rive, etc.

Flexibilité

Permettre les possibilités d'expansion des équipements ou l'aménagement des nouveaux, sur des zones de réserve, ceci autant pour des petits que des grands sites. Ces zones de réserve sont des espaces à proximité des stationnements, des points sanitaires, zones de pique-nique, espaces entre plage et zone de pique-nique. Ces zones sont aménagées avec des couvertures végétales légères, du type "prairie fleurie", savane, ou milieu renaturalisé.

Conservation

La conservation est une des caractéristiques du réseau des habitats fauniques représenté par les éléments d'aménagement "Faune-plus" [1] et "Jardin indigène". En conséquence la faune et la flore trouvent leur place dans le "Point de mise à l'eau", ainsi que dans les autres concepts. Les aires de "faune-plus" et "jardin indigène" sont aménagées de façon permanente et à l'extérieur des zones de réserve.

Pour minimiser les possibilités de conflit entre les activités intenses et les exigences de la flore et la faune, un schéma de zonage est adopté pour l'aménagement du site:

- **zone d'utilisation intensive** pour les accès, services et équipements installés à "l'est" du site; revêtements durs, végétation: pelouse, prairie fleurie;
- **zone d'utilisation extensive** pour les activités sans équipements, zones d'utilisation multiple; prairie fleurie, savane. Cette zone occupe d'abord le centre du site; revêtement de poussière de pierre;
- **zones à accès contrôlé**, principalement pour les aménagements "Faune-plus" et "Jardin indigène". Ces zones sont situées à l'opposé de la zone d'utilisation intensive, à "l'ouest" du site, avec un lien à l'eau par la zone de revitalisation riveraine. Sontincluses dans les zones à accès contrôlé, les zones parallèles aux rives comme la zone tampon, entre le stationnement et le pique-nique, et la végétation des écrans. On y trouve aussi la cuvette de rétention d'eau. Les revêtements (si nécessaire) sont exécutés en copeaux de bois pour les sentiers d'interprétation et d'exploration. La diversité des végétaux donne la préférence aux plantes indigènes.

---

[1] "Faune-plus" est un élément intégré dans tous les aménagements. Pour valoriser la faune et optimiser la richesse des habitats riverains, l'aménagement doit conserver et développer le potentiel faunique du site:

- création d'endroits humides - bassin de captation
- création des zones sèches sur remblais
- revitalisation des rives
- bonne représentation des différentes strates végétales: herbes, arbustes, arbres
- bonne distribution des densités différentes de plantation, par implantation d'écrans légers, d'écrans denses, zones ouvertes, etc.
- sélection des végétaux indigènes à implanter ou à favoriser par rapport à leur valeur pour la faune
- reproduction et conservation des conditions d'habitats naturels dans les zones d'accès contrôlé.

La diversité d'utilisation se fait par la création d'ambiances riches et variées par:

- le développement des aires pour activités multiples et intégrées. Leur ambiance est variée par leur accès et leur proximité à l'eau comme par leur dimension et leur encadrement végétal. L'ambiance de l'encadrement végétal est, elle aussi, diversifiée;
- la captation de l'eau de drainage de la prairie fleurie , des voies d'accès et du stationnement, au point le plus bas en périphérie. Ce bassin de captation sera aménagé pour permettre le développement de la micro-faune et devient, par le fait même, un point d'intérêt du sentier d'interprétation;
- la création de surfaces bien drainées et sèches adjacentes aux stationnements (prairie fleurie);
- le développement d'une zone tampon entre la prairie fleurie et les aires "Faune-plus" comme une savane, à partir de la végétation originale du site. La savane est composée d'herbes de taille moyenne et haute. L'accessibilité à cette zone se fait par des sentiers coupés au travers des herbes.

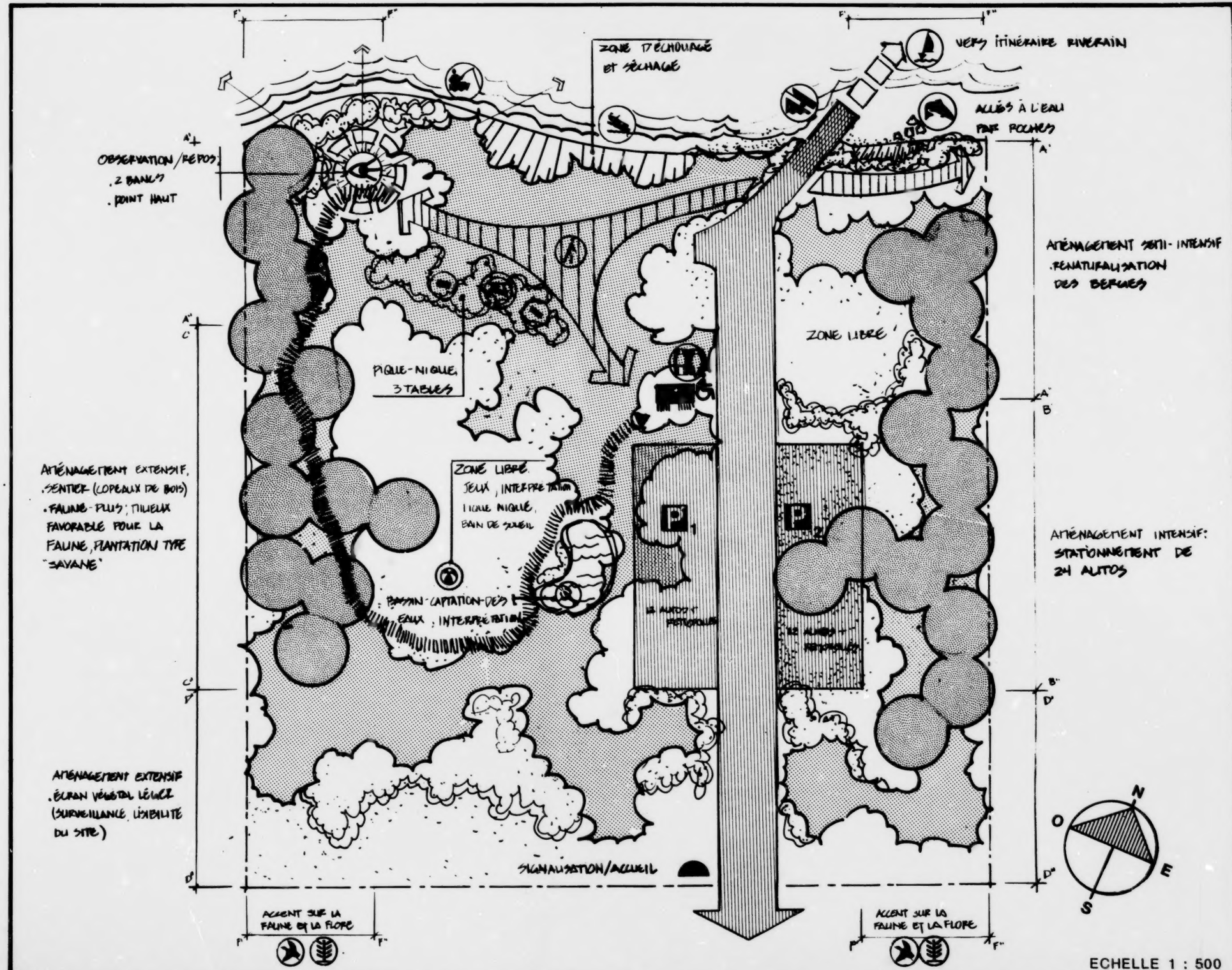
ZONE D'ÉCHOUAGE ET SÉCHAGE
VERS ITINÉRAIRE RIVERAIN
ALLÉES À L'EAU PAR POCHES
OBSERVATION/REPOS
. 2 BANCS
. POINT HAUT
AMÉNAGEMENT SEMI-INTENSIF
. RENATURALISATION DES BERGES
ZONE LIBRE
PIQUE-NIQUE, 3 TABLES
ZONE LIBRE
JEUX, INTERPRÉTATION
PIQUE NIQUE, BAIN DE SOLEIL
BASSIN CAPTATION DES EAUX, INTERPRÉTATION
AMÉNAGEMENT EXTENSIF,
. SENTIER (COPEAUX DE BOIS)
. FAUNE-FLUS; TILLEULS FAVORABLE POUR LA FAUNE, PLANTATION TYPE "SAVANE"
AMÉNAGEMENT EXTENSIF
. ÉCRAN VÉGÉTAL LÉGER (SURVEILLANCE, LISIBILITÉ DU SITE)
AMÉNAGEMENT INTENSIF: STATIONNEMENT DE 24 AUTOS
SIGNALISATION/ACCUEIL
ACCENT SUR LA FAUNE ET LA FLORE
ACCENT SUR LA FAUNE ET LA FLORE
N
O
E
S
POINT D'OB
FAUNE PLUS
JARDIN IND
PLAINE DE
MICRO-FAU
PÊCHE EN
RIVE D'ÉCH
RAMPE DE
POUSSIÈRE
PRAIRIE FLE
ARBUSTES
PLANTATION
PLANTATIO
STATIONNE
STATIONNE
ACCÈS AU
SUPPORTS
TOILETTES
SENTIER DE
AMENAGEM
ITINERAIRE
POINT D
CONCEPTION: ELIS
FRE
Ministere du Loisir
ECHELLE 1 : 500

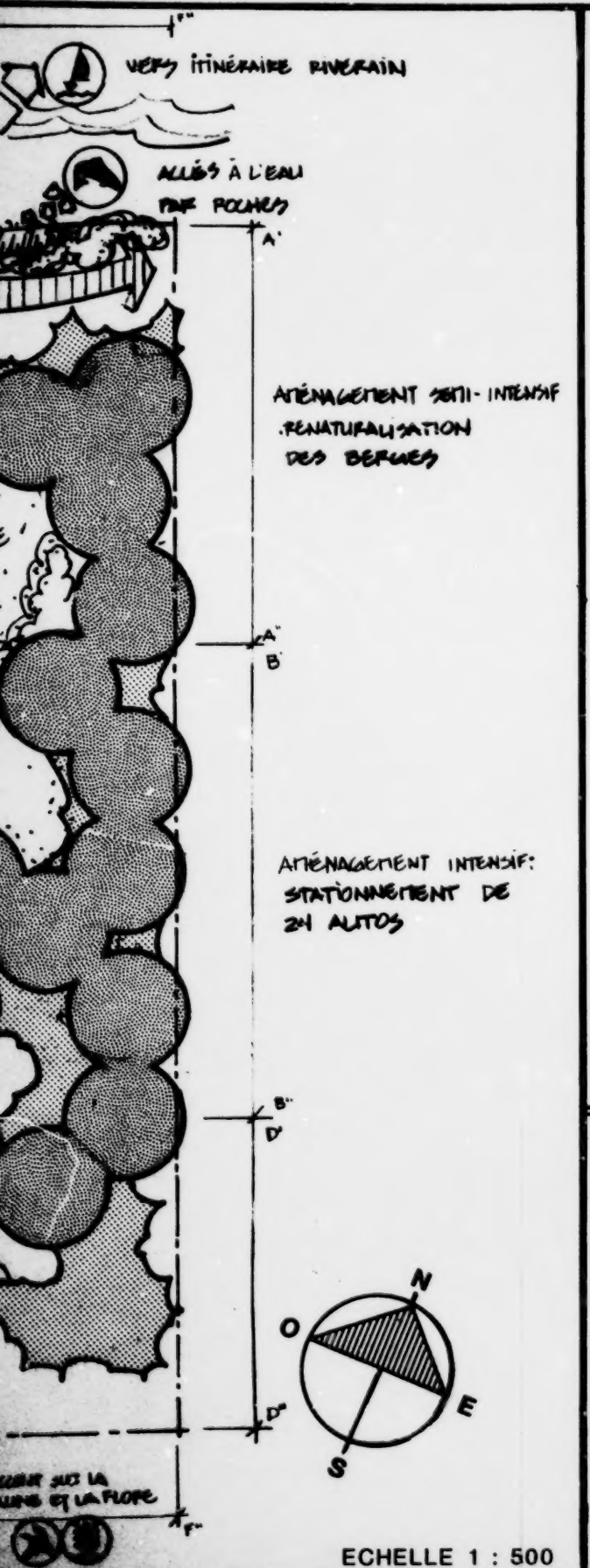

ECHELLE 1 : 500

- POINT D'OBSERVATION
- FAUNE PLUS
- JARDIN INDIGÈNE
- PLAINE DE JEUX
- MICRO-FAUNE
- PÊCHE EN RIVE
- RIVE D'ÉCHOUAGE
- RAMPE DE MISE A L'EAU
- POUSSIÈRE DE PIERRE
- PRAIRIE FLEURIE
- ARBUSTES
- PLANTATION DENSE
- PLANTATION EXTENSIVE
- P1 STATIONNEMENT:UTILISATION HEBDOMADAIRE
- P2 STATIONNEMENT:UTILISATION OCCASIONNELLE
- ACCÈS AU SITE
- SUPPORTS A BICYCLETTES
- TOILETTES CHIMIQUES
- SENTIER DE COPEAUX DE BOIS
- AMENAGEMENT POUR HANDICAPES
- ITINERAIRE RIVERAIN

POINT DE MISE A L'EAU

CONCEPTION: ELISE BEAUREGARD
FRED OEHMICHEN

Ministere du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MARS 1984

2. POURQUOI DES CONCEPTS D'INTERVENTION?

2.1 RAISON D'ÊTRE

La naissance et l'expression massive de nouveaux besoins sociaux et récréatifs est sans doute la raison d'être commune à une explosion d'idées nouvelles et de concepts nouveaux favorisant des aménagements récréatifs et la protection de la nature au coeur même de nos villes.

Une politique des parcs urbains et un grand projet comme celui du Parc national de l'Archipel devaient se fonder sur une réflexion poussée sur la typologie et les concepts impliqués dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains à vocation loisir. Parmi les voies qui ont été utilisées, la voie des concepts-types se situe très près des aménagements concrets et de leurs modalités de gestion. Au point de départ de cette réflexion on trouve quelques éléments, très simples, qui sont presque de l'ordre de l'évidence et que la démarche d'étude a confirmés par la suite.

1- Il y a beaucoup d'intérêt à pouvoir dégager les principales composantes d'une bonne idée: elle devient alors répétable et adaptable.
2- C'est à partir des besoins des personnes que se révèlent les potentiels du milieu.
3- En milieu urbain, les potentiels doivent être utilisés de manière polyvalente.
4- Les rives sont un milieu, privilégié et rare, de vie naturelle; elles doivent être utilisées pour enrichir la qualité de la vie des communautés urbaines avec un grand respect pour l'écosystème qu'elles représentent.

2.2 QU'EST-CE QU'UN CONCEPT-TYPE?

Un outil d'aménagement et d'intervention...

L'outil d'intervention que nous appelons "concept-type" a été retenu tant dans le plan de travail du service Archipel que dans celui de l'opération Parcs urbains. Il s'agit en fait d'un outil de planification et d'aménagement qui permet de faire une synthèse des besoins sociaux et des potentiels récréatifs et fauniques offerts par le milieu métropolitain. Cette synthèse s'exprime sous la forme d'un "produit" récréatif ou écologique, avec un nom attrayant et des caractéristiques générales susceptibles de se retrouver dans plusieurs aménagements concrets. Ces aménagements sont alors facilement intégrables dans des réseaux thématiques, dont l'étalement spatial devrait correspondre à celui des besoins.

... enraciné dans une nouvelle lecture des besoins de loisir.

Le concept-type s'enracine dans une perception des nouveaux besoins en matière de récréation et de conservation. Les mutations culturelles importantes, comme la montée d'une conscience écologique, la volonté de participation des femmes, l'approche familiale en loisir

et, généralement, la popularité d'activités semi ou non encadrées, mais rendues possibles par des formes nouvelles d'aménagement et de gestion sont autant de facteurs déterminant l'approche par concept--type. Le concept-type s'identifie aussi à une nouvelle grille de lecture des besoins. En effet, plutôt que de procéder par la traditionnelle approche "par activités", les besoins sont identifiés "à la source", tout près des besoins fondamentaux de la personne. Par rapport au loisir, nous distinguons quatre niveaux: **sensoriel** (vue, ouïe, odorat, toucher), **moteur** (déterminant pour les activités), **cognitif** et **social.** Conformément au double mandat du ministère, les concepts tiennent compte tant de la dimension des ressources biologiques à protéger que de celle des besoins de loisir. Selon notre vision des nouveaux besoins, l'observation de la nature, la connaissance des milieux naturels et la simple détente ont actuellement une place très importante dans les comportements de loisir. La popularité croissante de ces pratiques, même en milieu populaire, vient en quelque sorte combler le fossé entre les dimensions de récréation et de conservation. De sorte que nos concepts se présentent comme un continuum qui va de la conservation intégrale à des aménagements très élaborés.

Les concepts-types prennent également en compte l'établissement dans le temps des besoins des citoyens. Il y a des utilisations quotidiennes, des utilisations hebdomadaires, saisonnières et annuelles. La grille des réseaux de transports en commun actuels et prévus sert de critère de distribution. Les heures du jour et les saisons se superposent aux rythmes "officiels" de la société de production pour apporter leur attrait, leur réponse à des besoins spécifiques.

C'est un révélateur de potentiel...

Les potentiels considérés peuvent être modestes ou spectaculaires. En milieu métropolitain, ils sont souvent modestes. Le concept vient alors les mettre en valeur et dégager la gamme des utilisations possibles, tout en les inscrivant dans un réseau. De ce fait, le concept-type fera ressortir les multiples interactions personne-milieu qu'autorise un potentiel donné. Les milieux naturels et semi-naturels ainsi que les espaces libres sont considérés comme potentiels.

... aux nombreuses interactions récréatives.

Notre hypothèse de base est que le succès d'un parc ou d'un espace récréatif libre tient à la variété des schémas d'interaction qu'il peut supporter; nous croyons aussi que la nature ou la regénération naturelle d'un milieu permettent tout spécialement un large éventail d'interactions. C'est pourquoi un concept-type devrait déborder la satisfaction d'un seul besoin; il devient particulièrement efficace lorsqu'il intègre un certain nombre de besoins.

Indications d'aménagement

Un outil aux paramètres qualitatifs et quantitatifs précis.

Le concept-type permet de dégager bon nombre de précisions, comme le type de population desservie, le ou les niveaux d'interaction concernés, la capacité de desserte. Dans le contexte de la politique des Parcs urbains et du Parc national de l'Archipel, les indications des concepts-types pourront permettre d'articuler des programmes d'aide dotés de critères de sélection de projets, en fonction des déficits et besoins particuliers de tel ou tel secteur. On notera que les définitions sont assez larges et intègrent les formules existantes.

Réseaux thématiques

Une famille de concepts forme un réseau.

Les concepts-types sont nombreux, pour répondre à la variété des associations de besoins ainsi qu'à la richesse des situations biophysiques ou bâties que l'environnement urbain ou péri-urbain permet de rencontrer. Voilà pourquoi nous les regroupons en réseaux thématiques, autant pour des fins de planification que de communication auprès du public. **Un réseau thématique est en fait une famille de concepts fondés tantôt sur une ressource** (exemple: les habitats fauniques), **sur la motricité dans un milieu donné** (exemple: le nautisme) **ou encore sur l'extension des services offerts** (exemple: l'accueil).

À cette étape-ci de la planification, nous distinguons six réseaux: le réseau des habitats fauniques, le réseau nautique, le réseau des itinéraires terrestres, le réseau vert métropolitain, le réseau des plages et de la baignade, le réseau d'accueil.

Les réseaux sont ouverts les uns sur les autres.

Les réseaux thématiques ne sont pas étanches les uns aux autres. Par exemple, un parc régional bien développé fera d'abord partie du réseau d'accueil (dans la mesure où il s'y trouvera du personnel et des services permanents); il fera également partie du réseau des habitats fauniques, probablement du réseau nautique, etc.

Concepts de gestion et de communication

Le concept-type d'aménagement appelle les concepts de gestion...

Certains des concepts - la pourvoirie par exemple - sont plus marqués par la dimension organisation que par l'aménagement. En fait, lorsqu'on y regarde de près, les concepts tels que développés et mis en pratique ne sont pas étrangers au mode de gestion. Une phase ultérieure de développement des concepts fera ressortir les concepts de gestion les plus appropriés pour chacun.

... et des concepts de communication.

La communication des offres de loisir, particulièrement celles constituées par le secteur public et les organismes sans but lucratif, constitue un problème permanent. Les concepts-types permettent de s'attaquer à cette question. D'abord par le regroupement en réseaux thématiques (réseau nautique, réseau des habitats fauniques, etc.), ensuite par la création d'équipements spécifiques de communication (exemple: panneaux d'interprétation), enfin, par la polyvalence même des concepts qui associent habituellement plusieurs clientèles dans un même aménagement; cette disposition devrait contribuer à faire se rencontrer les clientèles des différents réseaux, par le simple effet de bouche à oreille.

Vers un équilibre nouveau des lieux de loisir

Le concept-type est un point d'équilibre entre diverses visions de la Ville.

Originaux par rapport aux facteurs qu'ils intègrent en une synthèse nouvelle (besoins-potentiels), les concepts-types le sont aussi par le travail multidisciplinaire dont ils sont le produit. Le milieu d'intervention, qui va du centre-ville au péri-urbain, commandait une approche délicate et soucieuse d'un grand nombre de dimensions. Ce sont donc des spécialistes du loisir, des urbanistes, des biologistes et des architectes du paysage qui ont travaillé à formuler ces concepts d'intervention.

Protection de la nature et renaturalisation, satisfaction des besoins de loisir, intégration des fonctions de conservation et de récréation dans le noeud des fonctions urbaines, organisation plus signifiante des espaces pour les conformer à la variété des nouveaux schémas d'usage récréatif sont les quatre facettes représentant l'apport de ces différents spécialistes. Les nouveaux points d'équilibre sont généralement difficiles à atteindre; ils sont cependant essentiels à l'invention d'un nouveau style de vie urbaine.

Une définition du concept-type

Le concept-type est l'association harmonieuse d'un ensemble optimum de moyens physiques et organisationnels, permettant le déroulement efficace de groupements d'activités compatibles ou complémentaires et qui collent bien au plus large éventail possible des besoins sensoriels, moteurs, cognitifs et sociaux des personnes et des communautés.

Le concept-type n'est pas une formule toute faite, répétable sans imagination. C'est en fait l'orientation d'un aménagement donné, une série d'indications permettant de faire exister un couple "besoins/potentiels". Tout en laissant beaucoup de liberté à l'aménagiste, il vient lui rappeler qui est l'usager prévu, quels sont ses besoins.

Place à l'avenir

Ce n'est pas une recette mais une inspiration

Le concept doit rester ouvert sur l'avenir et l'évolution des besoins et des pratiques: horaires variables, semaine de quatre jours, utilisation quatre saisons par année, évolution imprévisible de la popularité de certaines pratiques, etc. Chaque application d'un concept-type devrait donc être marquée à la fois par un sens aigu de l'adaptation aux besoins changeants, au milieu physique ambiant, à l'évolution du profil même de la clientèle du quartier ou de la ville concernée.

Méthode de développement

L'élaboration des concepts-types, telle que nous l'avons conçue, devrait suivre le développement suivant, en cinq étapes. Ce sont:

1. l'idéation: reconnaissance ou création de synthèses besoins-potentiels et leur regroupement en réseaux thématiques;

2. le développement du concept, selon la grille de développement;

3. l'aménagement d'un certain nombre de sites, selon les concepts-types, dès la première année du plan quinquennal;

4. l'évaluation immédiate des réactions de la clientèle;

5. la présentation plus définitive des concepts.

3. PRINCIPAUX CONCEPTS-TYPES UTILISÉS DANS "LA PROPOSITION D'INTERVENTION (AOÛT 1984)"

Parmi les quelque 99 concepts-types développés par le Service Archipel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 34 ont servi à expliciter "La proposition d'intervention (août 1984)". Habituellement, chacun des principaux concepts-types d'aménagement est présenté ici de la façon suivante: un plan (lorsqu'il existe), la définition du concept-type, suivi de certaines caractéristiques de l'aménagement et, enfin, le nombre de ces aménagements retenus dans La proposition d'intervention (août 1984) et le coût global de ceux-ci.

Les concepts-types sont regroupés, tout comme dans La proposition d'intervention (août 1984), selon les réseaux fauniques et de loisir de plein air suivants: habitat faunique, nautique, itinéraire riverain, accueil et, enfin, plage et baignade en rive et selon l'ordre de la légende cartographique de la proposition.

3.1 RÉSEAU DES HABITATS FAUNIQUES

3.1.1 Volet protection

Habitat faunique essentiel # 58 [1]

Le terme "habitat faunique essentiel" est réservé aux habitats fauniques protégés et désignés par le plan de protection des habitats fauniques de l'Archipel.

Ces habitats fauniques sont considérés comme étant essentiels pour conserver le potentiel faunique actuel de l'Archipel de Montréal. Ils sont cartographiés sur le "plan de zonage des habitats fauniques", issus des études biologiques du MLCP.

Les habitats fauniques essentiels de l'Archipel de Montréal comprennent la totalité de la plaine d'inondation (récurrence 0-20 ans) qui permet la reproduction de plusieurs espèces de poissons et l'alimentation de plusieurs animaux, les aires actuelles et potentielles de nidification du grand héron, les aires actuelles et potentielles de nidification de la sauvagine, les secteurs qui supportent d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques et semi-aquatiques, ainsi que les grands herbiers qui croissent sur les hauts-fonds et certaines zones tampons.

Le Parc national de l'Archipel verra donc à assurer la protection de tous ces habitats fauniques essentiels.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit la protection de 136 habitats fauniques essentiels, par un fonds de protection.

---

1 Ce numéro correspond à l'ordre selon lequel les concepts ont été développés dans le temps. Cette numérotation a été conservée parce qu'elle a été utilisée dans divers travaux cartographiques antérieurs et qu'elle permet au lecteur de se retrouver plus facilement à travers ces différents documents.

Réserve écologique # 37

Espace naturel délimité, voué à des fins de préservation intégrale, de recherche et d'éducation. Le milieu naturel ainsi protégé répond à des critères élevés de représentativité et d'unicité.

. Localisation

- Espace naturel représentant un échantillon de la diversité écologique du Québec;
- site présentant des caractéristiques biophysiques uniques au plan régional ou national.

. Type de site

- Milieu naturel répondant à des critères élevés de représentativité et d'unicité;
- présence d'espèces animales et végétales rares ou menacées;
- présence d'habitats fauniques sensibles (frayères, aires de nidification, etc.);
- accessibilité réduite ou facilement contrôlable.

. Usages et organisation

Accès: très limité.
Séjour: interdit.
Activités éducatives: - recherches scientifiques;
- interprétation à distance.
Activités récréatives: - interdites sur le site;
- observation à distance.

. Aménagement et équipements fauniques

- Service de gardiens.
- Signalisation.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Voie d'accès.
- Aire de circulation légère en fonction de recherches scientifiques.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 2 réserves écologiques.

Refuge faunique #77

Aire naturelle relativement peu perturbée par l'homme et dont la préservation est assurée par réglementation (le territoire n'étant pas nécessairement de propriété publique). Le refuge permet de conserver la permanence et la stabilité d'un habitat et des espèces fauniques qui y sont associées. Le refuge faunique peut être un concept intégrateur, dans le sens qu'il peut inclure des aires de reproduction, d'alimentation, de repos et d'élevage des jeunes. Il est, en général, créé en vue de conserver un habitat intensivement utilisé par la faune.

- Localisation

  - site naturel déjà existant;
  - site d'intérêt majeur s'il est en rive ou en bordure d'un cours d'eau (présence de ruisseau);
  - peut être localisé en milieu exclusivement aquatique

- Type de site

  - Superficie très variable;
  - caractère naturel du site préservé;
  - ressources fauniques et floristiques, denses et diversifiées.

- Usages et organisation

  Accès: très limité (caractère de propriété privée)
  Séjour: interdit.
  Activités éducatives: - limitées par réglementation
  Activités récréatives: - limitées par réglementation

- Aménagement et équipements fauniques

  - Amélioration des aires de reproduction.

- Aménagement et équipements d'utilisation

  - Sentiers de circulation légère
  - Panneaux de signalisation
  - Service de surveillance.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 6 refuges fauniques.

3.1.2 VOLET UTILISATION

Commune de glace #8

Surface de glace naturelle située sur un plan d'eau de l'Archipel qui est utilisée et aménagée en hiver pour divers programmes récréatifs, communautaires ou individuels, comme la pêche blanche, le patinage et un carnaval d'hiver avec courses sur glace de diverses natures.

La commune de glace vise à promouvoir le rôle des pourvoiries et des champs de glace dans les activités de plein air pendant l'hiver.

. Localisation

- Sur la surface gelée d'un bassin
- accessible en véhicule

. Type de site

- Épaisseur de la glace suffisante et uniforme pour la sécurité des gens qui y circulent (25 cm minimum)
- absence de courants importants sous la glace
- absence de zones non-gelées
- éviter la proximité d'effluents naturels, municipaux ou industriels (risque d'apport d'eaux chaudes)

. Usages et organisation

Accès: libre
Activités récréatives:
- patinage;
- pêche blanche;
- course sur glace;
- carnaval;
- motoneige;
- ski de fond;
- traîneau à chiens.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Voie d'accès
- piste de course
- patinoire
- trous pour la pêche
- services à proximité (en rive) ou toilettes chimiques
- signalisation des zones dangereuses
- location d'équipements récréatifs.

La proposition d'intervention compte 27 communes de glace.

Étang de pêche #9

Bassin artificiel ou naturel où l'on peut pratiquer la pêche. Il en existe deux formes: l'étang de pêche à salmonidés, qui est composé d'un bassin artificiel où on élève des salmonidés en vue de la pêche sur place; l'étang de pêche aux poissons d'eau chaude, qui peut être artificiel ou naturel, il est ensemencé d'espèces de poissons résistants, en vue de l'établissement d'une population naturelle.

La proposition d'intervention prévoit l'aménagement de plusieurs étangs de pêche. Leur nombre et leur coût restent à préciser.

Étang de pêche aux salmonidés

- Localisation

  - Voie d'accès à proximité;
  - services essentiels: électricité (220 et 550 volts), téléphone, déneigement
  - proximité d'un marché (clientèle)

- Type de site

  - Présence d'un dépôt meuble peu perméable, non susceptible à l'érosion, et d'une capacité portante suffisante.
  - présence de sources d'approvisionnement en eau de bonne qualité et en quantité suffisante;
  - pente du terrain supérieure à 2%
  - surface minimum de 5 ha.

- Usages et organisation

  Accès: coût d'entrée potable.
  Activités récréatives: pêche.

- Aménagement et équipements d'utilisation

  - Bassin artificiel.
  - Système de filtration et de circulation de l'eau.
  - Système d'oxygénation si nécessaire.
  - Bassin de sédimentation des boues (en aval).
  - Bâtiments, pompes, génératrice et système d'alarme.
  - Kiosque d'accueil, installations sanitaires.
  - Permis d'exploitation du MLCP et certification d'autorisation du MENVIQ, nécessaires.

Étang de pêche aux poissons d'eau chaude

- Localisation

  - À proximité de zones à forte concentration de population.

- Type de site

  - Étang naturel ou artificiel;
  - superficie minimale de 3 ha.

- Usages et organisation

  Accès: facile d'accès pour les enfants.
  Activités éducatives: - interprétation du milieu
  Activités récréatives: - pêche;
  - détente;
  - observation.

- Aménagement et équipements fauniques

  - Renaturalisation des étangs.
  - Création ou amélioration des sites de frai.

- Aménagement et équipements d'utilisation

  - Ensemencement d'espèces de poissons d'eau chaude (perchaude, crapet) en vue du maintien d'une population permanente, permettant à une clientèle de jeunes enfants de pratiquer la pêche.

Pêche en rive #26 (voir illustration page 57)

Certains sites, souvent utilisés depuis longtemps par des pêcheurs bien qu'ils ne soient pas aménagés, seront aménagés pour faciliter cette activité et la rendre accessible au plus grand nombre.

L'aménagement consiste à consolider ou à développer la pêche à gué et riveraine à l'aide d'équipements légers comme des pierres, des troncs d'arbres morts ou des quais de bois.

L'aménagement paysager devra à la fois améliorer la valeur ornementale du site et sa valeur faunique.

Souvent, cet aménagement sera associé à celui d'un poste d'amarrage ou d'un point de mise à l'eau, ce qui implique autant une accessibilité à la berge pour les nautoniers qu'une accessibilité à l'eau pour les pêcheurs riverains.

. Localisation

- Site riverain;
- site déjà utilisé par les pêcheurs ou offrant un potentiel intéressant pour la pêche;
- voie publique et possibilités de stationnement à proximité.

. Type de site

- Présence de roches, jetées, ou autres permettant de s'avancer dans le plan d'eau;
- dégagement vertical et latéral: minimum 8m.
- pêche à la mouche: minimum 3m de front par pêcheur.

. Usages et organisation

Accès: libre
Activités éducatives: - interprétation du milieu.
Activités récréatives: - pêche;
- détente;
- observation.

. Aménagement et équipements fauniques

La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et l'utilisation du milieu par la faune.

- Nettoyage des rives
- Protection des frayères.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Stationnement.
- Sentier d'accès à la rive.
- Aire de repos (ombragée).
- Accessibilités aux pêcheurs (roches tabulaires sur le rivage, table pour déposer le grément et pique-niquer).
- Mini-centre d'interprétation.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'aménagement de 84 sites pour la pêche en rive.

Mini-centre d'interprétation #51

Panneaux d'interprétation reproduisant l'image et quelques informations sur les principales espèces fauniques et floristiques et sur certains phénomènes naturels de l'écosystème montréalais. Certains panneaux peuvent être dotés de pigeonniers "quatre-saisons". Les panneaux sont disposés à proximité des milieux abritant les ressources qu'ils décrivent.

. Localisation

- à proximité des milieux abritant les ressources (faune, flore) décrites (là où les chances d'observer sont les meilleures);
- panneau visible et accessible: point d'observation, point de mise à l'eau, site de pêche en rive.

. type de site

- Peut s'accomoder d'un espace très restreint;
- bon dégagement à l'avant du panneau;
- présence d'une faune ou d'une flore particulière à l'écosystème montréalais ou d'autres phénomènes naturels.

. Aménagement et équipements

- Installation de panneaux d'interprétation. (bien ancré dans le sol).

. Usages et organisation

- Panneau d'interprétation (images et informations) sur les principales espèces fauniques et floristiques de la région ou ses phénomènes naturels particuliers.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'aménagement de 29 mini-centres d'interprétation.

Aire d'observation et d'interprétation de la nature #68

Elle consiste à aménager un espace naturel ou un habitat faunique pour y faciliter les activités d'observation et d'interprétation de la nature tout en assurant la pérennité du milieu et sa productivité biologique.

Pour satisfaire ce dernier objectif, certaines contraintes s'appliquent, par exemple: à son aménagement et à son utilisation. Les contraintes varient d'un milieu à l'autre, elles seront déterminées à la pièce pour chaque aire aménagée.

Le site à aménager peut consister en un boisé, une prairie, un marais, un étang, une plaine de débordement, un ruisseau, etc.

L'aménagement peut consister à baliser un sentier, à installer des passerelles sur un milieu humide, à installer des affûts d'observation, des panneaux d'interprétation, des tours d'observation, des plateformes flottantes ou tout simplement à distribuer des dépliants d'interprétation ou d'identification des plantes et des animaux présents.

Les coûts d'aménagement peuvent varier beaucoup d'un habitat à l'autre. Par exemple, l'aménagement d'un milieu humide peut s'avérer deux fois plus coûteux de l'aménagement d'un milieu sec.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'aménagement de 35 aires d'observation et d'interprétation de la nature.

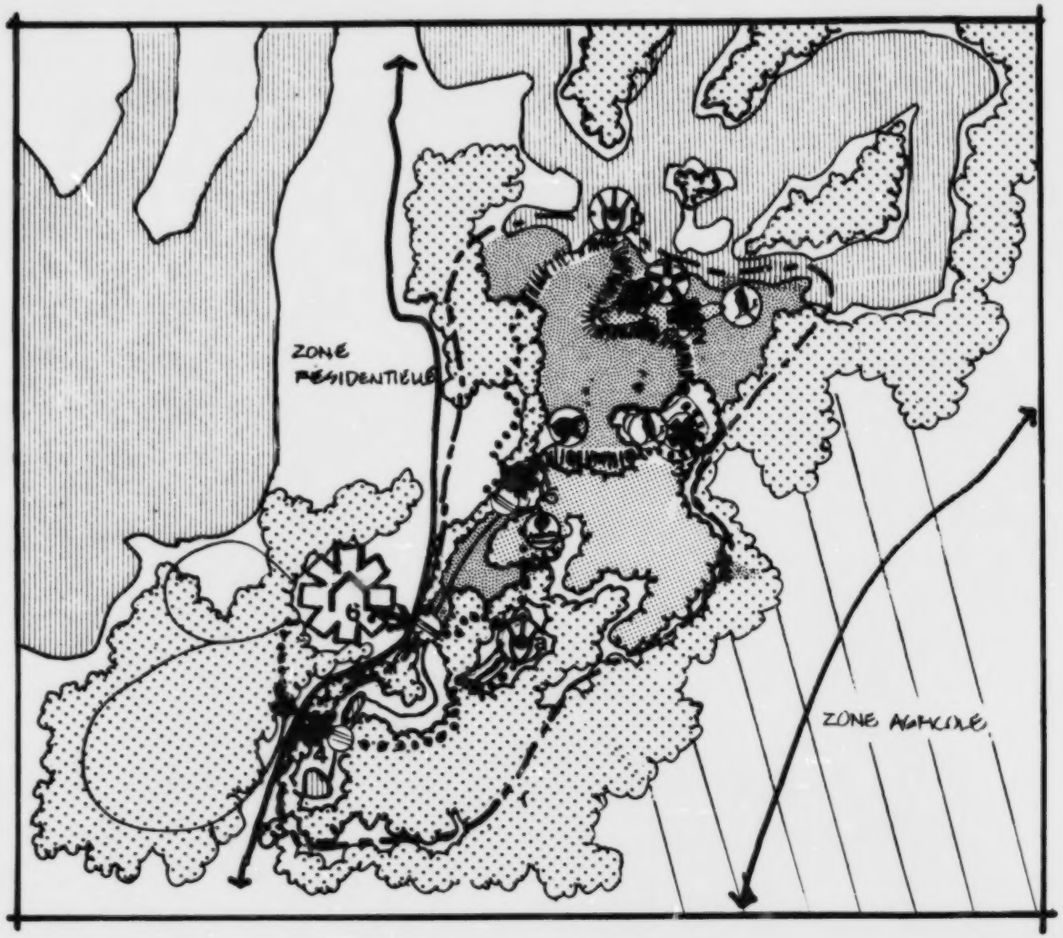

— · — AIRE D'OBSERVATION ET D'INTERPRÉTATION

•••• SENTIER PASSERELLE PONT ALLÉS AU SITE ROUTE

1 . NÉNUPHAR et NYMPHÉA
2, 3 : NIDIFICATION DE LA SALICAIRE
ZONE D'ALIMENTATION ET REPOS
4, 5 : PRAYÈRE
6 : CENTRE DE PLEIN AIR ;
. STATIONNEMENT
. POINT DE DÉPART
. INFORMATION
. SERVICES (SANITAIRE)

ZONE MARÉCAGEUSE

PLAINE DE DÉBORDEMENT

COUVERT VÉGÉTAL DENSE SUR DÉPÔT BIEN DRAINÉ

•••• SENTIER EN MATÉRIEL GRANULAIRE OU COPEAUX DE BOIS ; ZONE SEC DURANT L'ÉTÉ

SENTIER SUR PILOTIS
ZONE MARÉCAGEUSE OU AQUATIQUE

NOTE : IL EST PRÉFÉRABLE D'UTILISER DES MATÉRIAUX TROUVÉS À PROXIMITÉ D'UN SENTIER POUR ÉVITER UN DÉSORDRE ÉCOLOGIQUE ET AUGMENTER L'HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT.
(SENTIERS, PARC CANADA)

...NILAIRE OU COPEAUX DE BOIS;

AQUATIQUE

...TILISER DES MATÉRIAUX
...SENTIER POUR ÉVITER UN
...AUGMENTER L'HARMONIE AVEC

- AIRE DE REPRODUCTION POUR SAUVAGINE
- AIRE DE REPRODUCTION POUR POISSON
- AIRE D'ALIMENTATION ET DE REPOS
- PLAINE DE DÉBORDEMENT
- POINT D'OBSERVATION
  - a) tour d'observation
  - b) élargissement du sentier sur pilotis
- CENTRE DE PLEIN AIR
- POINT D'INTÉRÊT
- LIMITE DE L'AIRE
- EAU

AIRE D'OBSERVATION ET D'INTERPRETATION DE LA NATURE

CONCEPTION: ELISE BEAUREGARD
FRED OEHMICHEN

Ministere du Loisir,de la Chasse et de la Pêche
MARS 1984

Jardin écologique # 73

Sur des espaces artificialisés ou en culture seront aménagés de nouvelles formes de jardins paysagers dits "écologiques". Dans ces jardins, la culture des plantes indigènes sera à l'honneur.

Les principaux objectifs de cet aménagement sont de promouvoir la valeur ornementale et le potentiel faunique des arbres, arbustes et herbacées indigènes de la région métropolitaine, ainsi que d'initier la population à la culture et à l'utilisation de ces plantes.

Certains de ces jardins pourraient comprendre une partie démonstrative, un "jardin écologique modèle" et une partie pratique, où les intéressés seraient initiés concrètement à la culture, comme dans un jardin communautaire.

Voici quelques thèmes qui pourraient orienter ces jardins:

- jardin de printemps, d'été, d'hiver ou d'automne
- jardin érablière
- jardin oiseaux-chanteurs
- jardin riverain
- jardin étang.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'aménagement de 6 jardins écologiques.

3.1.3 Volet amélioration

Renaturalisation des rives #88

Cet aménagement consiste à stabiliser et à végétaliser les rives artificielles et particulièrement dégradées de l'Archipel pour les embellir et pour améliorer leur valeur écologique.

La renaturalisation étant surtout dirigée vers les matériaux de remblayage déjà déposés en rive, elle pourra difficilement créer une véritable plaine de débordement puisque la pente y est très prononcée. Elle n'implique donc pas la création de nouveaux habitats fauniques riverains mais plutôt la stabilisation et la végétalisation de la berge.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit renaturaliser la rive en 21 endroits.

Création d'habitat riverain #89

Cet aménagement consiste à restaurer, améliorer ou créer de toutes pièces un habitat faunique riverain sur une rive partiellement endommagée ou partiellement artificialisée.

Contrairement au concept de renaturalisation, il vise à créer un habitat faunique plutôt qu'à embellir la berge. Les efforts de l'aménagement seront donc concentrés sur la plaine de débordement. Cet aménagement se fera donc sur une pente relativement douce.

Après avoir assuré la stabilisation et la végétalisation de la rive, l'aménagement consistera donc à remodeler la berge et à la végétaliser pour abriter ou nourrir les poissons et les oiseaux aquatiques. En d'autres mots, on cherchera à restaurer ou à créer une hydrosère typique des rives naturelles de l'Archipel.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit la création de 25 habitats riverains.

Implantation de couvert végétal indigène #90

Cet aménagement consiste à préparer le sol et à planter des espèces végétales indigènes sur un terrain dénudé. Il peut s'agir de reboisement, de plantations d'arbustes, de bouturages ou d'ensemencement d'herbacées terrestres ou riveraines pour reconstituer un groupement végétal typique et pour fournir abri, nourriture et couvert végétal à la faune.

La caractéristique de ce concept est l'utilisation d'espèces végétales indigènes plutôt qu'exotiques. L'objectif est d'orienter au maximum tous les programmes de reboisement et de végétalisation du Parc national vers la reconstitution du couvert végétal original de l'Archipel. Cette végétation, disparue en grande partie, doit être réintroduite partout où cela est possible. Elle a une valeur écologique, faunique et patrimoniale incontestable. Le Parc national de l'Archipel en fera la promotion.

La proposition d'intervention (0-5 ans) propose l'implantation de couvert végétal indigène sur 35 sites.

Création d'îlots de nidification # 91

Les marécages et les étangs de l'Archipel favorisent la présence de plusieurs espèces de canards en migration au printemps et à l'automne. Durant l'été, si le niveau d'eau est suffisamment élevé, plusieurs espèces peuvent utiliser ces sites et s'y reproduire. Dans certains cas, il sera profitable d'aménager des îlots artificiels pour permettre aux couples de nicher, de s'y reposer, de s'y protéger des prédateurs et de muer.

La création d'îlots de nidification vise donc à aménager un espace au sec mais entouré d'eau, sur un étang naturel ou artificiel. Ces îlots dans le cadre du Parc national de l'Archipel, devront également avoir une vocation ornementale.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit la création de 7 groupes d'îlots de nidification.

Création de marais # 92

Certains marécages temporaires s'assèchent de façon saisonnière et certaines prairies inondées au printemps sont complètement au sec durant l'été. À la crue des eaux, ces milieux se remplissent, favorisant la présence de canards en migration mais, par la suite, lorsque les eaux printanières se retirent, ils s'assèchent, ce qui réduit les surfaces d'eau libre et empêche les canards d'utiliser le site et de s'y reproduire.

On crée un marais permanent en amenant l'eau sur ces sites et en l'y retenant pour maintenir une profondeur moyenne de 45 cm. On favorise ainsi la présence et la reproduction de la sauvagine et du rat musqué.

Dans le cadre du Parc national de l'Archipel, ces marais devront être conçus pour minimiser les opérations d'entretien (par exemple: absence de pompes) et pour optimiser leurs valeurs ornementale et écologique.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit la création de 14 marais.

Contrôle du couvert végétal #93

Ce concept couvre l'ensemble des interventions visant à réduire le couvert végétal pour favoriser le potentiel faunique ou écologique d'un site. Il peut s'agir d'un déboisement sélectif d'arbres morts ou malades, de passer des herses à disques sur des friches uniformes pour favoriser la croissance de plantes annuelles ayant une bonne valeur alimentaire pour les oiseaux, ou encore de pratiquer des coupes sélectives annuelles pour maintenir des graminées au lieu d'arbustes.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit contrôler le couvert végétal en 6 endroits.

Réaménagement de frayères ou réhabilitation de tributaires #95

Ce concept regroupe plusieurs types d'aménagement du milieu aquatique. Il comprend toutes les techniques favorisant la productivité des frayères en eaux calmes (par exemple: l'aménagement de canaux pour faciliter la circulation des alevins) de même que la productivité des frayères en eaux vives (par exemple: la création de fosses).

Il comprend également toutes les techniques de nettoyage, de végétalisation et de réhabilitation des ruisseaux et rivières tributaires de l'Archipel. Ces milieux sont particulièrement importants pour la faune aquatique et ils possèdent un excellent potentiel ornemental.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'utilisation de ce concept sur 40 sites.

Libre circulation des poissons #97

Cet aménagement consiste à assurer la libre circulation des poissons dans tous les plans d'eau de l'Archipel là où des interventions humaines y font obstacle.

Il peut s'agir de passes migratoires ou d'autres aménagements procurant les mêmes résultats.

Abri et alimentation de soutien # 98

Ce concept regroupe toutes les installations artificielles visant à combler les lacunes d'un habitat faunique ou à faciliter l'observation des oiseaux. Il peut s'agir de nichoirs, de mangeoires, de perchoirs ou d'abreuvoirs.

Ces installations peuvent permettre à une espèce ou à un groupe d'espèces animales d'utiliser un écosystème qui serait sous-utilisé ou pas utilisé du tout autrement.

Par exemple, des nichoirs peuvent être installés pour le garrot commun, le bec-scie couronné ou le canard huppé. Des mangeoires favorisent l'observation des oiseaux forestiers, des perchoirs favorisent l'observation du bihoreau à couronne noire. On peut même envisager d'alimenter artificiellement les canards pour en faciliter l'observation.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit utiliser ce concept en 5 endroits.

Ensemencement de poissons # 99

C'est une intervention qui introduit directement des poissons dans les eaux de l'Archipel ou dans un étang artificiel situé dans l'Archipel. Il peut s'agir d'un ensemencement de truites brunes, de truites arc-en-ciel ou de maskinongés, ou encore d'un transfert de perchaudes ou de dorés.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit ensemencer des poissons en 7 endroits.

3.2 RÉSEAU NAUTIQUE

Point de mise à l'eau # 32
(voir l'illustration de ce concept page 15)

Site riverain aménagé pour la descente à l'eau de diverses embarcations (quillards, dériveurs, hors-bord, chaloupes, canots et planches à voile) ou de plongeurs. L'aménagement comporte trois éléments-clés qui sont: une rampe, une section de berge en pente douce et un petit quai de service. Le point de mise à l'eau constitue un attrait autour duquel d'autres équipements et activités peuvent se greffer, comme une aire de pique-nique, la pêche en rive, l'observation, etc.

Le **point de mise à l'eau** est à distinguer de trois autres aménagements nautiques: le poste d'amarrage et d'échouage, la station nautique et le port de plaisance. Le **premier** se caractérise par le fait qu'il n'offre que des services de mise à l'eau des embarcations. Le **poste d'amarrage,** pour sa part, ne permet que de courtes haltes au nautoniers. Quant à la **station nautique,** elle permet la mise à l'eau de petites embarcations et le stationnement de celles-ci. Le **port de plaisance,** enfin, offre aux nautonniers des services complets, pour tous les types d'embarcations.

- Localisation

  - Site riverain à proximité d'une voie publique;
  - voie d'accès à la rive existante;
  - services à proximité (casse-croûte, téléphone, égoûts-aqueduc, éclairage).

- Type de site

  - Sol à bonne capacité portante sans risque d'érosion (éviter les dépôts fins de type argile et alluvion); bon drainage nécessaire;
  - la pente riveraine devrait varier de 5 à 15%, soit de 5 à 12% pour la plage d'échouage et de 12 à 15% pour la rampe;
  - végétation arborescente souhaitable;
  - superficie terrestre minimale de 8400 pi^2 dont un minimum de 100 pi de façade;
  - éviter la présence de benne et de haut-fond;
  - éviter toute végétation aquatique.

- Mode d'appropriation

  - Terrain public ou municipal ou à être cédé à la municipalité concernée en phase d'opération, ou à conserver au MLCP, selon la décision de la politique particulière de ce réseau.

. Usages et organisation

Accès: libre
Activités éducatives: - interprétation.
Activités récréatives: - observation;
- nautisme;
- pêche en rive;
- pique-nique.

. Aménagement et équipements fauniques

La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

- Aménagement faune-plus.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Dalles de béton
- Abri (incluant cabinets d'aisance, lavabo, téléphone)
- Stationnement
- Treuil
- Quai flottant
- Coffre d'ancrage
- Site d'enclos ou de remisage
- Service de location d'embarcations
- Mini-centre d'interprétation
- Pêche en rive
- Aire de pique-nique.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 9 nouveaux points de mise à l'eau, mis à part ceux associés aux stations nautiques et autres aménagements nautiques.

Port de plaisance # 34

Aménagement riverain offrant aux plaisanciers un ensemble de services allant du quéage à la restauration et à l'hébergement. Par la variété des services, la permanence de l'accueil et le milieu qu'il constitue, le port de plaisance constitue un complexe d'accueil.

Le port de plaisance est à distinguer de trois autres aménagements nautiques: le point de mise à l'eau, le poste d'amarrage ou d'échouage et la station nautique. **Le premier** se caractérise par le fait qu'il offre aux nautoniers des services complets pour tous les types d'embarcations. Pour sa part, le **point de mise à l'eau** ne sert qu'à la seule mise à l'eau des embarcations. Quant au **poste d'amarrage et d'échouage,** il ne permet que de courtes haltes aux nautoniers. Enfin, la **station nautique** permet la mise à l'eau de petites embarcations et le stationnement de celles-ci.

- Localisation

  - Site riverain à proximité d'une voie publique
  - Services à proximité (aqueduc, égoût, électricité, etc.)
  - Baie avec une ouverture étroite sur le plan d'eau afin d'offrir une protection souhaitable contre les tempêtes et les fortes vagues.

- Type de site

  - Profondeur d'eau idéale: entre 1,5 et 3,0 m
  - Fluctuation du niveau de l'eau inférieure à 1 m
  - Aucun apport de sédiments dans la zone de mouillage
  - Absence de végétation aquatique nuisant à la navigation
  - Absence de frayère ou d'habitat sensible pour la faune
  - Sol à capacité portante suffisante en fonction des infrastructures et services à y aménager
  - Pente en bordure de la zone de mouillage: entre 8 et 30%
  - Pente près de la grève: entre 0 et 8% maximum
  - Pente dans la zone extérieure: entre 0 et 15% maximum
  - Végétation terrestre offrant une protection de la zone de mouillage contre les vents dominants
  - Éviter les zones d'eau stagnante
  - Surface minimum: de la marina: 10 ha et plus
    de la zone de mouillage: 4 ha
    de la zone terrestre: 6 ha
    capacité maximum: 300 embarcations.

- Usages et organisation

  Accès: facile par la route et par l'eau.
  Séjour: peut y avoir de l'hébergement.
  Activités récréatives: activités liées au nautisme.

. Aménagement et équipements fauniques

- Faune-plus.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Bassin naturel ou creusé, brise-lame
- Dispositif de lancement
- Quai d'arrimage
- Service d'essence
- Parc de stationnement, signalisation
- Services de vidange et sanitaires
- Bâtiments, restaurant, bar, hébergement
- Aménagements complémentaires: ateliers de réparation et d'entretien des embarcations, casse-croûte, points d'eau, parc d'entreposage hivernal, éclairage, etc.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte un (1) port de plaisance.

Station nautique # 4)
(voir l'illustration de ce concept à la page suivante)

Site riverain destiné à la mise à l'eau quotidienne et au stationnement de dériveurs et de petites embarcations, motorisées ou non. Le site comporte une plage en pente douce, un dispositif pour sortir les embarcations de l'eau et les garer. Aucune place à quai n'est offerte.

La **station nautique** ne doit pas être confondue avec trois autres aménagements nautiques: le point de mise à l'eau, le poste d'amarrage ou d'échouage et le port de plaisance. **La première** se caractérise par le fait qu'elle permet la mise à l'eau et le stationnement (sauf à quai) de petites embarcations. **Le point de mise à l'eau** pour sa part n'offre que les seuls services de mise à l'eau. Quant au **poste d'amarrage et d'échouage,** il ne permet que de courtes haltes aux nautoniers. Enfin, le **port de plaisance** offre aux nautoniers des services complets, pour tous les types d'embarcations.

- Localisation

  - Site en rive
  - Voie d'accès et services à proximité.

- Type de site

  - Plage en pente douce
  - Absence de blocs en rive
  - Absence de gros blocs et récifs, dans l'eau à proximité
  - Absence de végétation aquatique dense
  - Éviter les frayères et autres habitats sensibles de la faune
  - Éviter les zones de vents turbulents (provoqués par des obstacles).

- Usages et organisation

  Accès: libre aux usagers.
  Activités récréatives: - nautisme
  - pêche en embarcations.

- Aménagement et équipements d'utilisation

  - Plage dégagée
  - Dispositif pour sortir les embarcations de l'eau et les garer (exemple: treuil mobile)
  - Stationnement
  - Voie d'accès jusqu'à la plage
  - Installations sanitaires.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte dix (10) stations nautiques.

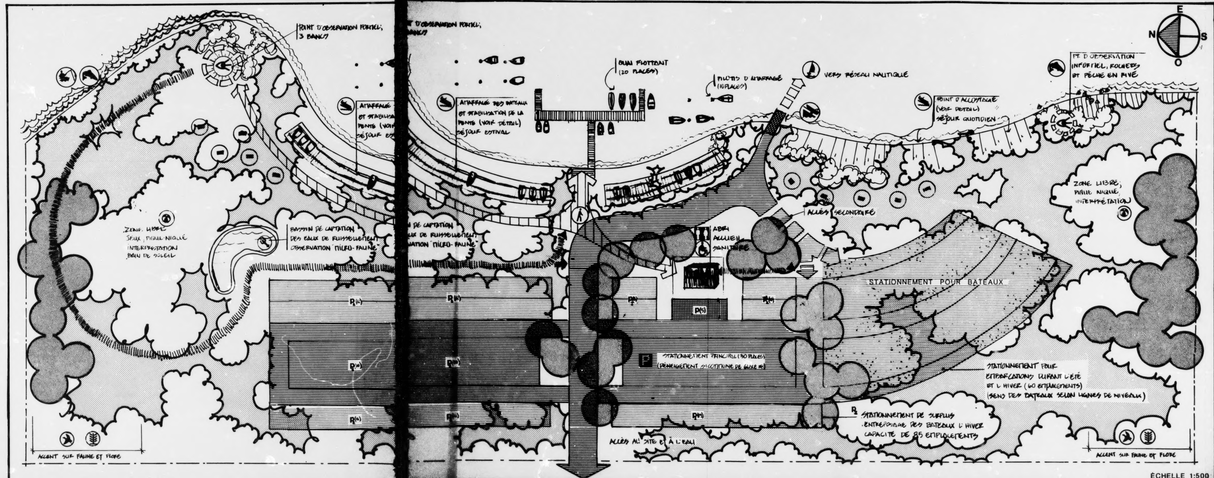

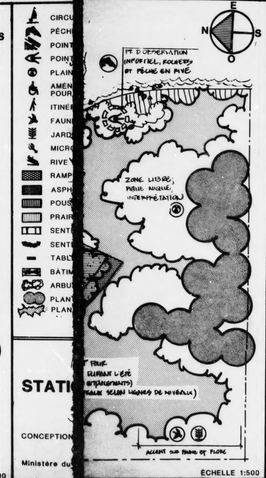

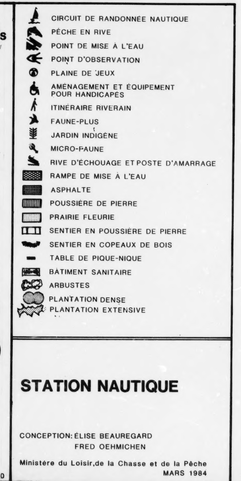

Poste d'amarrage ou d'échouage #01

Aménagements ponctuels situés en rive permettant aux nautoniers de faire une halte. En général, les postes d'amarrage sont contigus à une offre récréative quelconque (pique-nique, camping rustique, baignade, interprétation de la nature, etc.). Les postes d'amarrage ou d'échouage nécessitent un minimum d'aménagement et une signalisation appropriés.

Le poste d'amarrage ou d'échouage ne doit pas être confondu avec trois autres aménagements nautiques: le point de mise à l'eau, la station nautique et le port de plaisance. **Le premier** n'est aménagé que pour permettre de courtes haltes aux nautoniers. **Le point de mise à l'eau,** pour sa part, ne permet que la seule mise à l'eau des embarcations. Quant à la **station nautique,** elle permet la mise à l'eau de petites embarcations et le stationnement de celles-ci. Le **port de plaisance,** enfin, offre aux nautoniers des services complets, pour tous les types d'embarcations.

Le **poste d'amarrage ou d'échouage** pourra être aménagé selon trois variantes: A- point d'amarrage avec quais (voir plan page 57, B- poste d'échouage sur la rive (voir plan page 59), C- poste d'échouage sur supports de bois posés en rive (voir plan page 61).

- Localisation

  - Site riverain ou insulaire offrant un endroit propice à l'échouage ou à l'ancrage d'une embarcation.

- Type de site

  - Dépôts fins, pente douce et faible courant
  - Potentiel intéressant pour le camping rustique.

- Usages et organisation

  Accès: facilité par une signalisation appropriée.
  Séjour: court séjour autorisé.
  Activités éducatives: - interprétation du milieu riverain.
  Activités récréatives: - détente
  - baignade
  - camping rustique
  - pique-nique.

- Aménagement et équipements fauniques

  La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

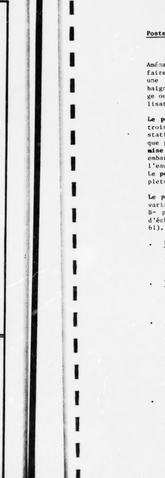

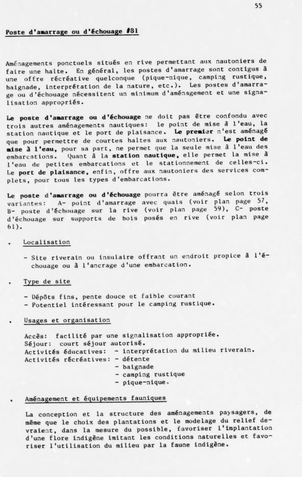

- Minimiser au maximum les impacts des utilisateurs sur l'environnement naturel.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Signalisation appropriée
- Cartes de localisation des rives d'échouage
- Toilettes sèches, point d'eau, trou à feu pour le camping rustique
- Panneau d'interprétation du milieu.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 55 postes d'amarrage ou d'échouage.

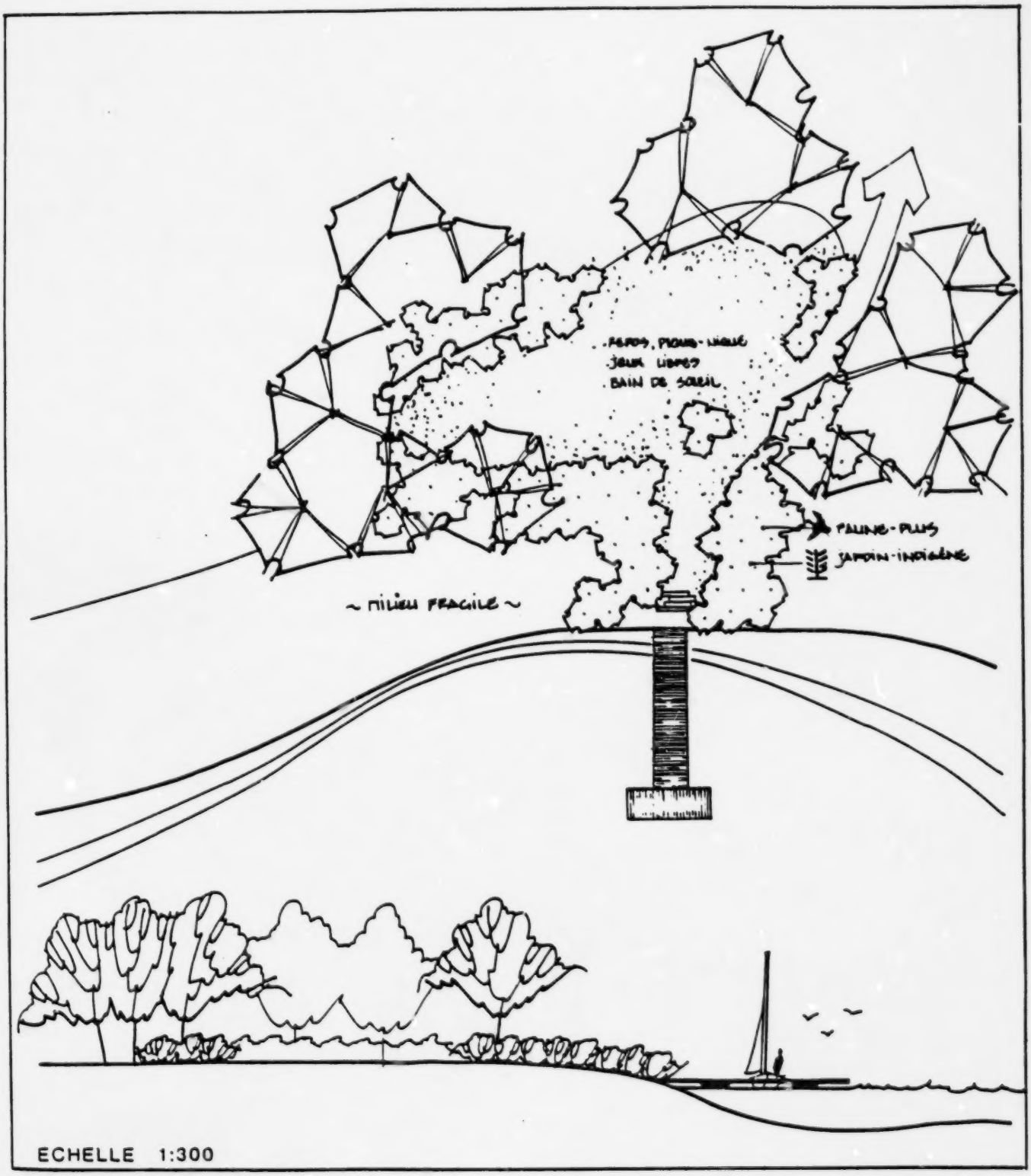

ECHELLE 1:300

POSTE D'AMARRAGE VAR. "A" et/ou POINT DE PÊCHE EN RIVE

CONCEPTUALISATION: ÉLAINE GENEST
ÉLISE BEAUREGARD

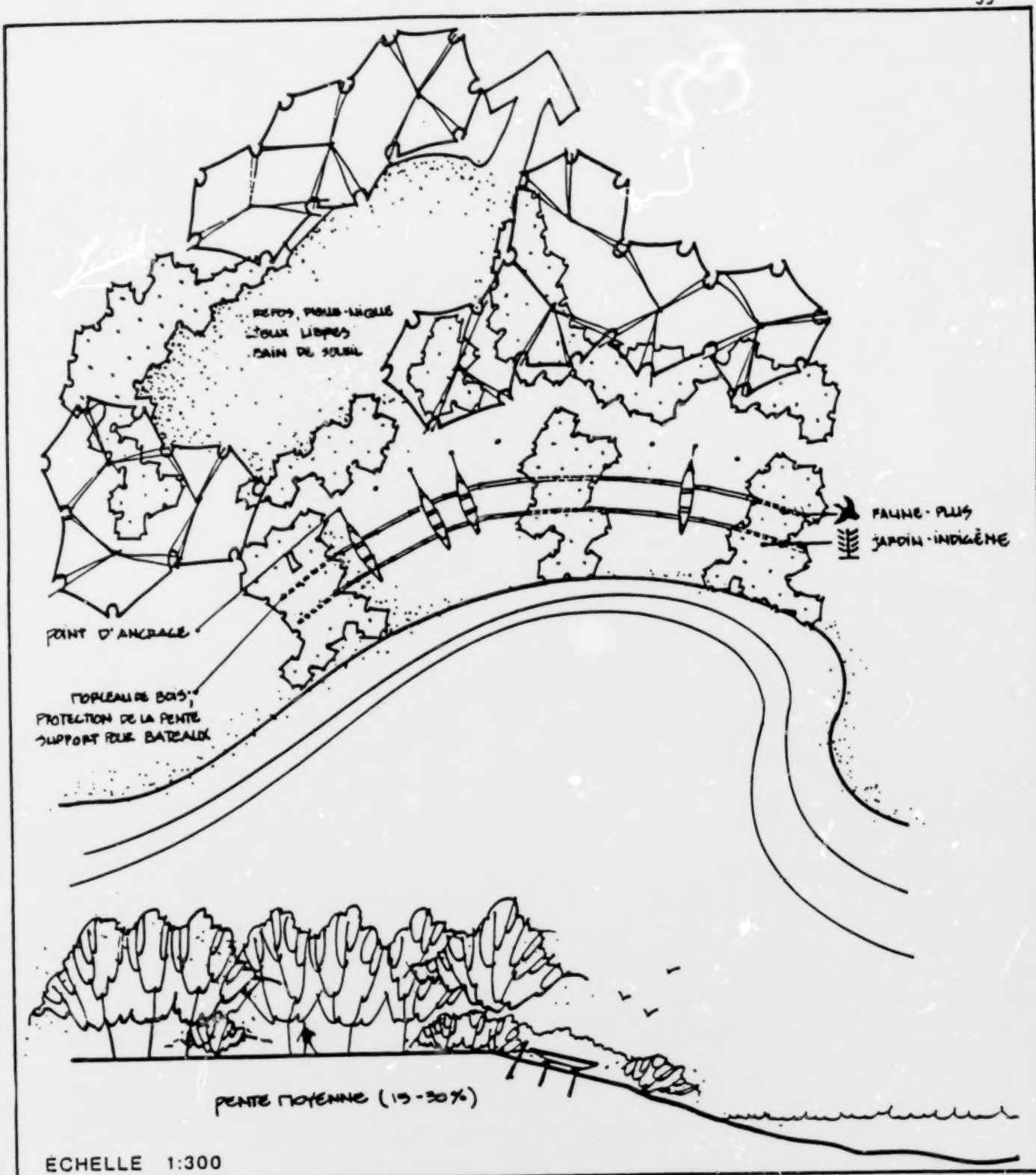

ECHELLE 1:300

RIVE D'ÉCHOUAGE

VAR."B"

CONCEPTUALISATION: ÉLAINE GENEST
ÉLISE BEAUREGARD

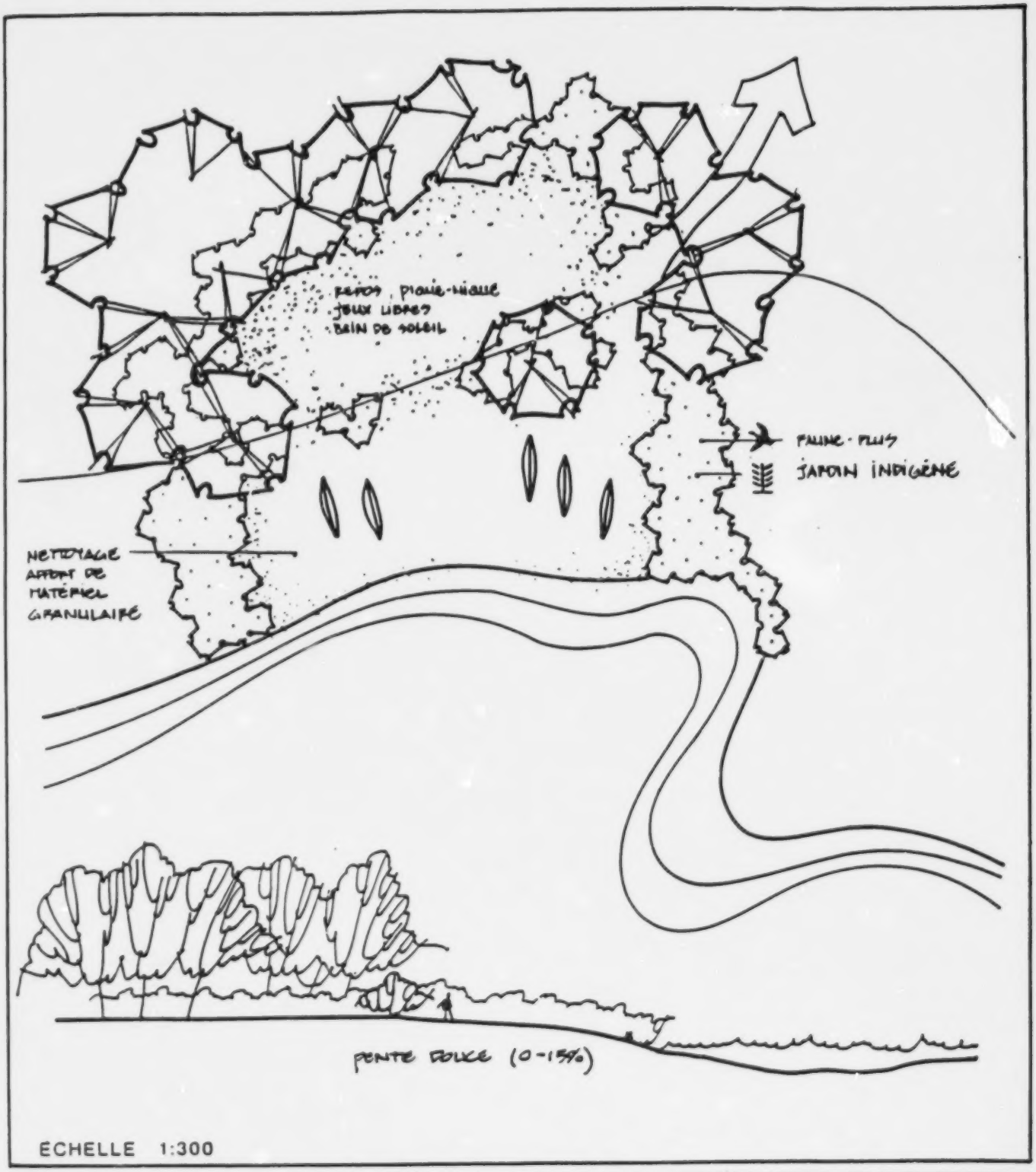

ECHELLE 1:300

RIVE D'ÉCHOUAGE

VAR."C"

CONCEPTUALISATION: ELAINE GENEST
ELISE BEAUREGARD

Circuit de randonnée nautique # 7

Itinéraire nautique supporté par divers aménagements ponctuels et un réseau de location favorisant la croisière, la voile, la voile-camping, le canot-camping, la descente en pneumatique, la randonnée en bateau-mouche et en petites embarcations motorisées. En autant qu'il est possible, les circuits motorisés sont séparés des non-motorisés. Le circuit comprend, en plus, des points de mise à l'eau et des postes d'amarrage ou d'échouage.

De nouveaux aménagements tels un bateau-passeur favorisant les liens inter-rives, une écluse permettant le désenclavement d'un plan d'eau s'intègrent également au circuit de randonnée nautique.

. Localisation

- Aménagements ponctuels en rive: points de mise à l'eau existants ou à développer
- Site de camping en rive ou sur des îles à proximité d'un endroit propice à l'échouage ou l'ancrage d'une embarcation.

. Type de site

- Rive d'échouage: plage (dépôts fins, pente douce, faible courant)
- Potentiel pour le camping rustique (sol bien drainé, dépôt meuble de plus de 1 m, pente faible).

. Usage et organisation

Accès: libre.
Séjour: possible sur site en rive.
Activités récréatives: - nautisme
- baignade

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Point de mise à l'eau
- Centre de location
- Rives d'échouage et sites de camping rustique (toilette sèche, trou à feu)
- Points d'eau, installations sanitaires
- Carte du circuit et dépliant explicatif.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'implantation de circuits de randonnée nautique sur l'ensemble des plans d'eau de l'Archipel.

3.3 RÉSEAU ITINÉRAIRE RIVERAIN

Itinéraire riverain # 62
(voir l'illustration de ce concept page 67)

Aménagements linéaires situés en bordure des plans d'eau possédant un caractère naturel. Ces aménagements sont utilisés pour la randonnée (à pied, à bicyclette, en ski ou en raquette) et permettent l'observation du paysage, la perception du milieu et l'activité locomotrice. Certains itinéraires peuvent inclure des aires de camping, des abris ou des restaurants.

Les liens inter-rives développés dans le cadre du réseau nautique desservent également les itinéraires riverains. Ils peuvent consister, soit en un bateau-passeur existant, soit en une autre forme de lien à développer, telle une passerelle, un système de location d'embarcation d'une rive à l'autre, etc.

- Localisation

  - Milieu naturel riverain.

- Type de site

  - Sites possédant une longueur en rive importante ou succession de sites facilement reliables entre eux
  - Largeur minimale permettant la protection ou l'implantation d'une végétation riveraine, une aire de circulation à pied (au minimum) et une aire de dégagement visuel, soit un minimum de 50 pieds
  - Des accès nombreux par les bouts de rue (selon la grille) ont au moins des accès spécifiques aux 500 pieds
  - Bon drainage
  - Pente maximale de 5%.

- Usages et organisation

  Accès: possible à différents points de l'itinéraire.
  Activités éducatives: - interprétation du milieu.
  Activités récréatives: - randonnée
  - détente
  - observation.

- Aménagement et équipements fauniques

  La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation

d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.
- Éviter les habitats sensibles pour la faune.
- Aménagements faune-plus.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Sentiers et pistes revêtus adéquatement (asphalte, poussière de roche)
- Signalisation
- Cartes et dépliants d'information
- Installations sanitaires ponctuelles, aire de pique-nique, bancs
- Sites de camping
- Mini-centre d'interprétation.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte plus de 150 km d'itinéraire riverain.

ZONE AGRICOLE

QUARTIER RESIDENTIEL

ruisseau

ETANG DE
TRAITEMENT D'EAU

pierres

PARC

bancs ,supports a bicyclettes
.accueil, ,sanitaire

ILE

POLYVALENCE DE L'UTILISATION D'UN SITE EN BORDURE D

.HEBERGEMENT
.INTERPRETATION DE
.NAUTISME
.RECREATION

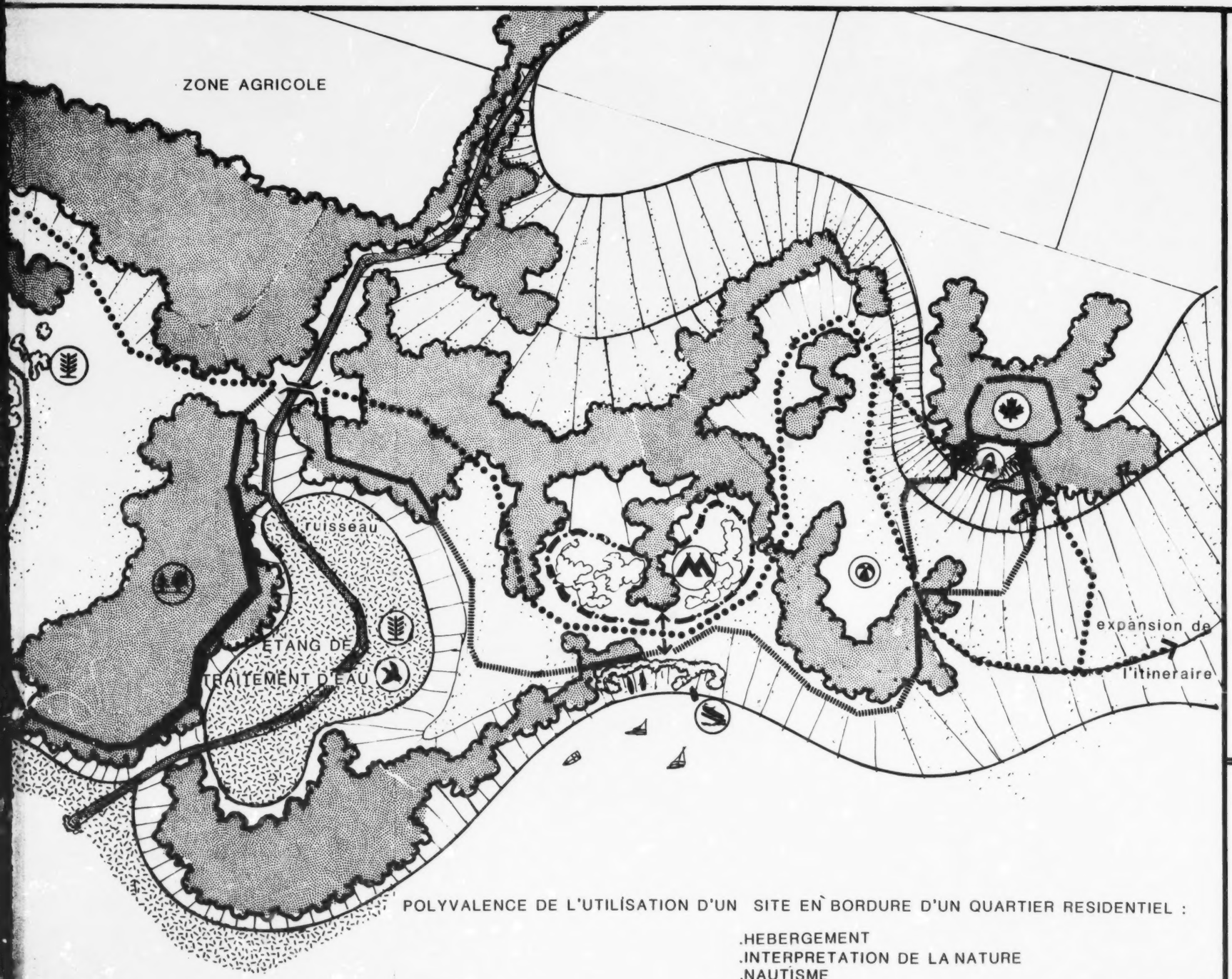

POLYVALENCE DE L'UTILISATION D'UN SITE EN BORDURE D'UN QUARTIER RESIDENTIEL :

.HEBERGEMENT
.INTERPRETATION DE LA NATURE
.NAUTISME
.RECREATION

ECHELLE : 1:2500

- AIRE D'INTERPRETATION
- BOUT DE RUE
- CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE (camping rustique)
- CIRCUIT DE RANDONNEE NAUTIQUE
- COMMUNE DE GLACE
- ERABLIERE
- FAUNE-PLUS
- FERME D'HEBERGEMENT
- JARDIN INDIGENE
- PECHE EN RIVE
- PLAINE DE JEUX
- PLATEAU DE TRANSITION
- PLAGE
- POSTE D'AMARRAGE
- POINT D'OBSERVATION
- RIVE D'ECHOUAGE
- TERRAIN DE JEUX
- PLAINE D'INONDATION
- PLANTES AQUATIQUES
- PISTE CYCLABLE
- SENTIER PIETONNIER
- SENTIER SUR PILOTIS
- STATIONNEMENT
- PONCEAU

AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE RIVERAIN

CONCEPTION: FRED OEHMICHEN
ELISE BEAUREGARD
ARCHITECTES PAYSAGISTES

Ministere du loisir de la chasse et de la peche
mars 1984

Point d'observation # 33

Site riverain ou promontoire pouvant offrir un point de vue ou un panorama exceptionnel sur un grand territoire. Exemple: le belvédère du Mont-Royal. À une échelle plus réduite, le point d'observation pourrait permettre d'observer le coucher du soleil depuis la rive.

Le point d'observation pourra être aménagé soit par le nivellement du terrain soit par l'érection d'une tour d'observation.

. Localisation

- En rive ou sur un promontoire (ex.: escarpement, talus)
- À proximité des voies d'accès.

. Type de site

- Rive concave ou convexe permettant une vue panoramique
- Pointe ou avancée dans l'eau (ex.: jettée, digue, etc.)
- Sommet d'un talus (présence d'une dénivellation permettant une vue panoramique)
- Absence d'obstacles limitant la vue de façon importante (ex.: construction en hauteur dans ou au pied du talus)
- Stabilité du sol (éviter les sites comportant des risques de mouvements de masse: glissement, éboulis, etc.).

. Usages et organisations

Accès: libre.
Activités éducatives: - interprétation du milieu.
Activités récréatives: - observation
- marche
- détente.

. Aménagements et équipements fauniques

- Aménagements faune-plus
- La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Éliminer les obstacles limitant le champ de vision (clôtures hautes, végétation trop haute ou trop dense, etc.)
- Belvédère
- Sentiers d'accès
- Stationnement en retrait
- Panneaux d'identification des éléments du paysage
- Bancs et poubelles
- Aire de pique-nique.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 12 points d'observation.

3.4 RÉSEAU ACCUEIL

Centre d'hébergement # 3

Aire d'hébergement à coût modique (camping, maisonnettes ou auberge) accessible, autant que possible, par transport en commun et permettant l'hébergement à coût modique.

Les terrains de camping se distinguent en trois catégories, selon le degré d'aménagement et la variété des services disponibles: les campings sont dits aménagés, semi-aménagés ou rustiques.

. Localisation

- Accessible par transport en commun
- Proximité d'une voie publique
- Services (aqueduc, égoût, électricité, etc.) à proximité
- Site riverain souhaitable.

. Type de site

a) pour le camping
- pentes 1 à 8%, idéalement en escalier ou en profil ondulé et rectiligne
- sol bien drainé
- sol à texture graveleuse ou sableuse
- nappe phréatique à plus de 80 cm de la surface
- absence de pierres et d'affleurements rocheux
- couvert forestier de 50 à 75% de la surface, idéalement de feuillus avec sous-bois moyennement dense
- microclimat idéal: bonne circulation de l'air et des variations de température modérées (en mi-versant) ensoleillement maximum
- peu de moustiques (éloignement des zones humides et bonne ventilation)
- éloignement de zones à intérêt écologique (ex.: marécages, castorie, ravage, frayères).

b) maisonnettes et auberges - services à proximité.

. Usages et organisation

Accès: libre et facile.
Séjour: court.
Activités éducatives: - interprétation du milieu.
Activités récréatives: - observation de la nature
- randonnée
- baignade.

- Aménagement et équipements fauniques

La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.
- Préservation et protection de la faune existante.

- Aménagement et équipements d'utilisation

- Superficies minimales requises pour le camping aménagé:
  1 ha développé pour 2 ha tampon
  superficie totale minimale: 6 500 m^2
  superficie minimale de l'unité: 232 m^2
- Voie d'accès, installations sanitaires, bâtiments administratifs et d'entretien
- Centre de location de bicyclettes ou autre équipement récréatif.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 19 campings.

Centre ou base de plein air # 6

Espace naturel à potentiel aquatique et terrestre varié, aménagé et doté d'équipement de plein air, offrant sur une base quotidienne ou sous forme de séjour, à une clientèle diversifiée en situation de loisir, une programmation et une animation centrée sur la relation personne-nature. L'appellation "base" est réservée aux sites à potentiel riche, offrant le séjour.

Ce concept peut être aménagé selon l'une des trois variantes suivantes:

A) immeuble communautaire avec aménagement de la berge
B) immeuble communautaire avec aménagement de la berge et stationnement
C) immeuble communautaire et chalets d'accueil, plus aménagement du site au complet.

. Localisation

- Proximité d'une voie d'accès
- Proximité des services (aqueduc-égoût) souhaitable
- Présence d'un plan d'eau (site en rive)
- Cadre naturel préservé.

. Type de site

- Site offrant un potentiel aquatique et terrestre varié pour la pratique d'activités récréatives de plein air
- Site sans services: doit être conforme aux normes de localisation et d'installations des équipements sanitaires du MENVIQ
- Superficie suffisante pour l'installation des équipements tout en conservant le caractère naturel du site.

. Usages et organisation

Accès: libre.
Séjour: hébergement (base de plein air).
Activités éducatives:
- interprétation du milieu
- apprentissage de la voile, plongée sous-marine, etc.

Activités récréatives:
- hébertisme
- canotage
- baignade
- équitation
- etc.
- pêche
- pédalo
- voile
- théâtre

- Aménagement et équipements fauniques

  La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

  - Aménagements faune-plus.

- Aménagement et équipements d'utilisation

  - Bâtiments (accueil, hébergement, restauration)
  - Installations sanitaires
  - Équipements récréatifs (plage, quai, aire de jeux, sentiers, chevaux, voiliers, bicyclettes, canots, etc.).

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 8 centres ou bases de plein air.

Centre de location multifonctionnel # 61
(voir l'illustration de ce concept page 77)

Service public exercé librement, ou en concession, idéalement sous forme de réseau, duquel on peut louer des embarcations, des skis, des raquettes, des bicyclettes, des articles de pêche, des jumelles, etc. Les services de guide et d'accueil peuvent aussi être disponibles dans les centres. L'existence de ces centres est un facteur majeur de pratique des activités de plein air reliées au plan d'eau.

Ce concept peut se présenter selon trois variantes:

A) lorsque le site est déjà complètement aménagé, on y ajoutera des bureaux de localisation, dans deux (2) roulottes;
B) lorsque le site est aménagé mais ne dispose pas d'un stationnement, on y ajoutera des bureaux de location, comme plus haut, et on y aménagera un stationnement;
C) lorsque le site n'est pas du tout aménagé, on fera l'aménagement au complet.

. Localisation

- Site riverain à proximité d'une voie publique
- Voie d'accès à la rive existante
- Services à proximité (casse-croûte, téléphone, égoûts-aqueduc, éclairage).

. Type de site

- Sol à bonne capacité portante, permettant l'installation des infrastructures
- Services à proximité (casse-croûte, téléphone, égoûts-aqueduc, éclairage)
- Sites sans services: doivent être conformes aux normes de localisation et d'installation des équipements sanitaires du ministère de l'Environnement du Québec
- Navigabilité facile pour les débutants
- Sites non sensibles au point de vue faunique.

. Usages et organisations

Accès: libre et facile.
Activités éducatives: - interprétation et observation guidée.
Activités récréatives: - nautisme léger (pédalo, chaloupe, embarcation légère avec moteur, etc.)
- randonnée à bicyclette
- pêche.

. Aménagement et équipements fauniques

La conception et la structure des aménagements paysagers de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

. Aménagement et équipements d'utilisation

- Bâtiments (accueil, restauration, sécurité)
- Stationnement selon la capacité d'accueil
- Quais pour les embarcations
- Installations sanitaires
- Voie d'accès
- Aire ombragée pour pique-nique
- Embarcations, bicyclettes, équipements de pêche, jumelles, etc.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 27 centres de location multifonctionnels.

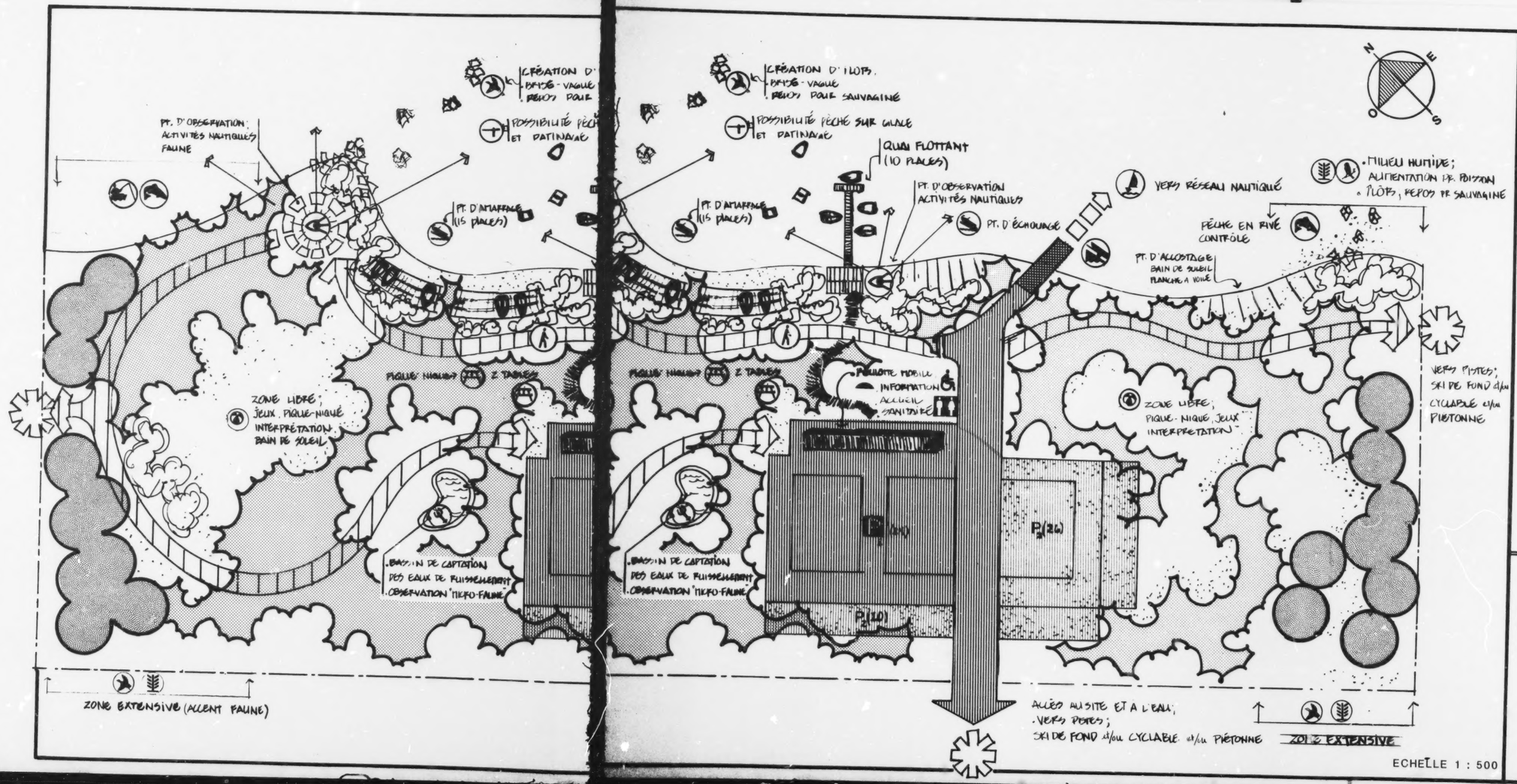

- CIRCUIT DE RANDONNÉE NAUTIQUE
- PÊCHE EN RIVE
- POINT DE MISE A L'EAU
- POINT D'OBSERVATION
- PLAINE DE JEUX
- AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT POUR HANDICAPÉS
- ITINÉRAIRE RIVERAIN
- FAUNE PLUS
- JARDIN INDIGÈNE
- MICRO-FAUNE
- RIVE D'ÉCHOUAGE ET POSTE D'AMARRAGE
- AIRE D'ALIMENTATION ET DE REPOS
- COMMUNE DE GLACE
- VERS PISTE DE SKI DE FOND OU CYCLABLE
- ROULOTTE POUR ÉQUIPEMENT ET ACCUEIL
- ARBUSTES
- PLANTATION DENSE
- PLANTATION EXTENSIVE
- POUSSIÈRE DE PIERRE
- PRAIRIE FLEURIE
- SENTIER/PISTE DE SKI DE FOND
- ACCÈS
- RAMPE DE MISE A L'EAU

CENTRE DE LOCATION MULTIFONCTIONNEL var.c

CONCEPTION: ELISE BEAUREGARD
FRED OEHMICHEN

Ministere du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MARS 1984

Gîte d'étape # 83

Refuge placé le long d'un itinéraire terrestre ou nautique permettant aux utilisateurs de se délasser, de se réchauffer et, même, de se faire à manger.

Le gîte d'étape pourra être aménagé avec ou sans restauration.

- Localisation

  - Situé en bordure d'un itinéraire terrestre ou nautique.

- Type de site

  - Sol à bonne capacité portante
  - Bon drainage
  - Éviter les sites où le potentiel faunique est élevé.

- Usages et organisation

  Accès: libre.
  Séjour: très court (quelques heures); n'est pas conçu pour permettre le coucher.
  Activités éducatives: - ne s'applique pas.
  Activités récréatives: - ne s'applique pas.

- Aménagements et équipements fauniques

  - Aménagement faune-plus.

  La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

- Aménagements et équipements d'utilisation

  - Abri
  - Toilettes
  - Poêle à bois
  - Table à pique-nique.

La proposition d'intervention ne compte aucun gîte d'étape à court terme (0-5 ans).

L'érablière # 69

L'acériculture exploitée à des fins éducatives. Des démonstrations offertes à des groupes scolaires ou autres, expliquant tout le processus de production du sirop.

On pourrait inclure la participation des utilisateurs aux différentes étapes du processus:

- entaille des arbres;
- pose de chalumeaux;
- récolte de l'eau;
- etc.

. Localisation

- Site facilement accessible
- Érablière déjà en exploitation.

. Type de site

- Érablière sucrière à maturité, dense et peu perturbée
- Site sans services: doit être conforme aux normes de localisation et d'installation d'équipements sanitaires du ministère de l'Environnement du Québec.

. Usages et organisation

Accès: limité aux groupes sur réservation.
Séjour: aucun.
Activités éducatives:
- interprétation de l'acériculture
- apprentissage des différentes phases de la production du sirop.

Activités récréatives:
- randonnée pédestre
- randonnée en ski, raquette.

. Aménagements et équipements fauniques

- Aménagement faune-plus.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Cabane à sucre
- Chalumeaux
- Grands contenants
- Poêle
- Bocaux, etc.
- Voie d'accès, stationnement
- Installations sanitaires
- Sentiers
- Service d'accueil et d'interprétation.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte une (1) érablière.

Site historique # 39

Lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques.

. Localisation

- Proximité d'une voie d'accès et de services
- Présence d'un élément bâti, de vestiges anciens ayant une importance historique
- Lieu où s'est déroulé un événement passé.

. Type de site

- Sol stable (protection contre l'érosion)
- Capacité portante suffisante pour les voies d'accès et le stationnement

. Usages et organisations

Accès: libre.
Séjour: ne s'applique pas.
Activités éducatives: - interprétation des lieux historiques.
Activités récréatives: - observation
- visites
- pique-nique.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Reconstitution, reconstruction ou consolidation de bâtiments ou de vestiges
- Centre d'interprétation d'un événement historique ou panneau d'interprétation
- Centre d'accueil, installations sanitaires
- Stationnement
- Sentiers pour visiteurs, bancs, tables, poubelles
- Services de guides et de gardiens
- Éclairage.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 2 sites historiques.

3.5 RÉSEAU DES PLAGES ET DE LA BAIGNADE EN RIVE

Plage #29.1
(voir l'illustration de ce concept page 85)

Surface de sable et de gazon située en rive, en un endroit où il est ou serait possible de se baigner (selon les conditions de l'eau). L'aménagement est conçu pour la baignade, le bronzage et le pique-nique. Le milieu comprend quelques aires naturelles, des arbres (ou abris) et de l'eau. À défaut d'une eau propre à la baignade, des jets d'eau peuvent pallier d'ici à l'assainissement des eaux.

La plage pourra être aménagée sur un terrain de 1 à 5 hectares.

- Localisation

  - Sur les rives d'un plan d'eau dont la qualité bactériologique permet la baignade.

- Type de site

  - Qualité de l'eau: 0 à 500 coliformes totaux/100 ml;
    pH entre 6,5 et 8,3;
    transparence de 60 cm;
    température de 20° à 24°C
  - Pente: entre 2 et 10%
  - Dépôts: sable grossier et gravier fin
  - Arrivée d'eau dans le secteur de la plage
  - Exposition au soleil: sud et/ou sud-ouest (ouest et sud-est tolérables)
  - Exposé aux vents réguliers (et non aux vents de tempête)
  - Absence de toute végétation aquatique, préférable
  - Absence de frayères ou d'habitats sensibles importants
  - Capacité: plage submergée: 12 à 15 m^2 par utilisateur;
    plage sèche: 10 m^2 par utilisateur - rotation journalière de 2 utilisateurs en moyenne
  - Espace minimum requis:
    - longueur de rive: min. 30 m; 60 m et plus, préférable
    - plage submergée: entre 20 et 75 m de largeur
    - plage sèche: entre 30 et 100 m de largeur (60 m optimum)
    - arrière-plage: 30 m de zone tampon; 80 m de services
    - autres activités: 300 m de la ligne de rivage.

. Usages et organisations

Accès: libre.
Séjour: ne s'applique pas.
Activités éducatives: - ne s'applique pas.
Activités récréatives: - baignade
- bronzage
- pique-nique.

. Aménagements et équipements fauniques

La conception et la structure des aménagements paysagers, de même que le choix des plantations et le modelage du relief devraient, dans la mesure du possible, favoriser l'implantation d'une flore indigène imitant les conditions naturelles et favoriser l'utilisation du milieu par la faune indigène.

. Aménagements et équipements d'utilisation

- Plage submergée et plage sèche dégagées et sans aucun obstacle (souche, détritus, etc.)
- Caractère naturel de la zone tampon préservée (zone entre la plage et les services)
- Stationnement
- Installations sanitaires et vestiaires
- Équipements de sécurité (bouées ceinturant l'aire de baignade)
- Service de surveillants
- Entretien de la plage
- Aire de pique-nique.

La proposition d'intervention (0-5 ans) compte 15 plages.

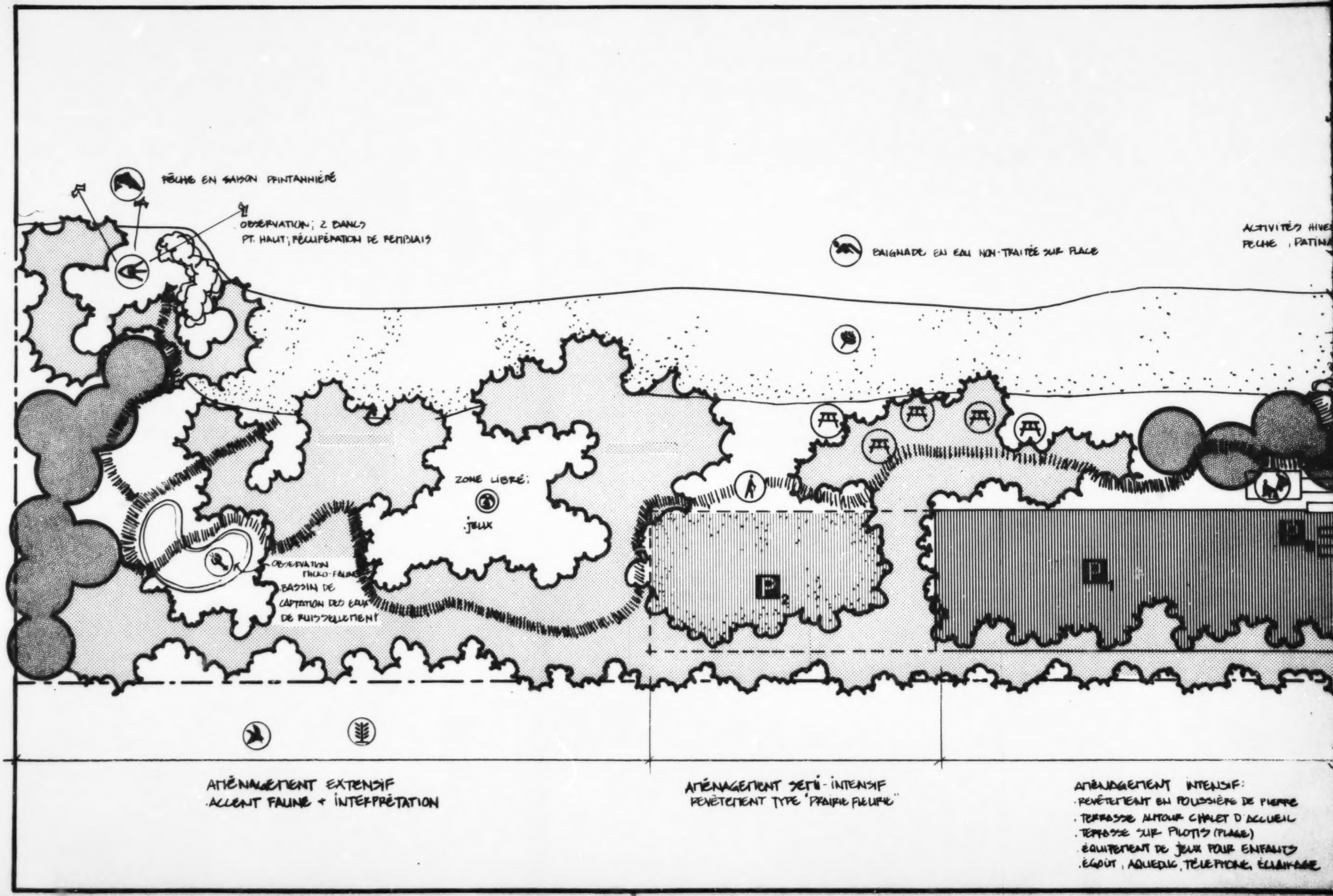
PÊCHE EN SAISON PRINTANNIÉRE
OBSERVATION ; 2 BANCS
PT. HAUT ; ÉCLIPÉMATION DE PENIBLAIS
BAIGNADE EN EAU NON-TRAITÉE SUR PLACE
ACTIVITÉS HIVE
PÊCHE ; PATINA
ZONE LIBRE
JEUX
OBSERVATION
FAUNO-FAUNE
BASSIN DE
CAPTATION DES EAUX
DE RUISSELLEMENT
P2
P1
AMÉNAGEMENT EXTENSIF
ACCENT FAUNE + INTERPRÉTATION
AMÉNAGEMENT SEMI-INTENSIF
REVÊTEMENT TYPE "PRAIRIE FLEURIE"
AMÉNAGEMENT INTENSIF:
· REVÊTEMENT EN POUSSIÈRE DE PIERRE
· TERRASSE AUTOUR CHALET D'ACCUEIL
· TERRASSE SUR PILOTIS (PLAGE)
· ÉQUIPEMENT DE JEUX POUR ENFANTS
· ÉGOÛT, AQUEDUC, TÉLÉPHONE, ÉCLAIRAGE

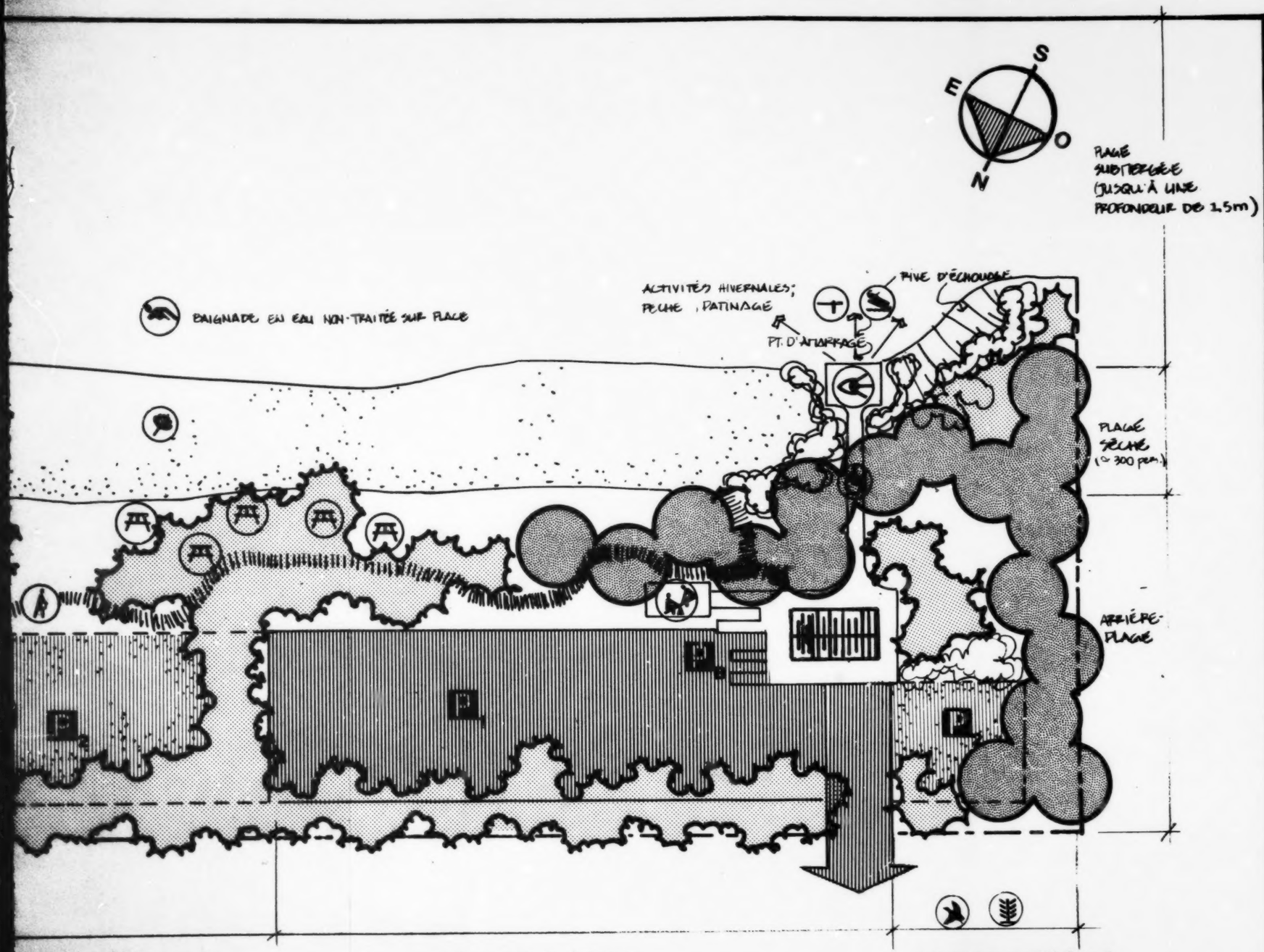

ÉCHELLE 1:500

- PLAINE DE JEUX
- TERRAIN DE JEUX
- POINT D'OBSERVATION
- COMMUNE DE GLACE
- RIVE D'ÉCHOUAGE
- PÊCHE EN RIVE
- MICRO-FAUNE
- FAUNE-PLUS
- JARDIN INDIGÈNE
- ITINÉRAIRE RIVERAIN
- POINT DE MISE À L'EAU
- AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT POUR HANDICAPÉS
- POUSSIÈRE DE PIERRE
- PRAIRIE FLEURIE
- SENTIER EN COPEAUX DE BOIS
- ACCÈS
- ARBUSTES
- PLANTATION DENSE
- PLANTATION EXTENSIVE
- BÂTIMENT SANITAIRE
- SUPPORTS A BICYCLETTES

PLAGE

CONCEPTION: ÉLISE BEAUREGARD
FRED OEHMICHEN

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MARS 1984

Bassin de baignade # 29.2

Là où les conditions du milieu naturel ne permettent pas la baignade en eau libre, aménagement d'un bassin artificiel pour la baignade. Le bassin se caractérise par ses pentes faibles et son fond de sable stabilisé. Le contour du bassin est constitué d'une plage sablonneuse, entourée d'une zone gazonnée propice au pique-nique et au bronzage. Cet aménagement comprend également un stationnement, des installations sanitaires et de déshabillage, des équipements de pompage et/ou de traitement des eaux, selon le cas.

Le bassin de baignade du Camping de la Côte Ste-Catherine fournit un bon exemple de ce type d'équipement.

La proposition d'intervention (0-5 ans) prévoit l'aménagement de 6 bassins de baignade.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX CONCEPTS-TYPES UTILISÉS DANS LA PROPOSITION D'INTERVENTION

	PAGE
Abri et alimentation de soutien	46
Aire d'observation et d'interprétation de la nature	33
Bassin de baignade	87
Bateau passeur	63
Camping	71
Centre de location multifonctionnel	75
Centre d'hébergement incluant camping aménagé,semi-aménagé et rustique	71
Centre ou base de plein air	73
Circuit de randonnée nautique (incluant bateau passeur existant et à développer)	63
Commune de glace	27
Contrôle du couvert végétal	43
Création de marais	42
Création d'habitat riverain	39
Création d'ilôts de nidification	41
Ensemencement de poissons	47
Érablière	80
Étang de pêche	28
Étang de pêche aux poissons d'eau chaude	29
Étang de pêche aux salmonidés	28
Gîte d'étape	79
Habitat faunique essentiel	24
Implantation de couvert végétal indigène	40
Itinéraire riverain (incluant itinéraire riverain existant, à développer 0-5 ans, 5 ans et plus et lien inter-rive)	64
Jardin écologique	37
Libre circulation des poissons	45
Lien inter-rive	64
Mini-centre d'interprétation	32
Pêche en rive	30
Plage	82
Point de mise à l'eau	48
Point d'observation	69
Port de plaisance	50
Poste d'amarrage ou d'échouage	55

	PAGE
Réaménagement de frayères ou réhabilitation des tributaires	44
Refuge faunique	26
Renaturalisation des rives	38
Réserve écologique	25
Site historique	81
Station nautique	52

LISTE COMPLÈTE DES CONCEPTS-TYPES ARCHIPEL-PARCS URBAINS AU 15 NOVEMBRE 1984

1. Bosquet
2. Bois
3. Centre d'hébergement
4. Centre de villégiature
5. Centre d'interprétation
6. Centre ou base de plein air
7. Circuit de randonnée nautique
8. Commune de glace
9. Étang de pêche
10. Falaise verte
11. Ferme d'hébergement
12. Espace naturel
13. Halte routière
14. Itinéraire patrimonial
15. Itinéraire vert
16. Jardin d'amusement ou d'exposition
17. Jardin ornemental ou espace ornemental
18. Jardin scolaire ou d'institution
19. Jardin suspendu
20. La rue aux piétons
21. Mail piétonnier
22. Marge de recul
23. Gestion des espaces
24. Parc régional
25. Parc québécois
26. Pêche en rive
27. Place de libre expression
28. Place publique
29. Plage
30. Plaine de jeux
31. Plateau de transition
32. Point de mise à l'eau
33. Point d'observation
34. Port de plaisance
35. Pourvoirie urbaine
36. Réseau de circulation douce
37. Réserve écologique
38. Réserve faunique
39. Site historique
40. Station nautique
41. Terrain d'aventures
42. Terrain de jeux
43. Terrain de sports
44. Zone piétonne
45. Complexe sportif, récréatif et culturel
46. Golf
47. Jardin communautaire
48. Randonnée motorisée
49. Gestion et animation
50. Aménagements et équipements pour personnes handicapées
51. Mini-centre d'interprétation
52. Cours
53. Cimetière
54. Présence verte
55. Signalisation pour piétons
56. Cour utilitaire
57. Arrondissement naturel
58. Habitat faunique essentiel
59. Présence d'eau
60. Arbres
61. Centre de location multifonctionnel
62. Itinéraire riverain
63. Aire de reproduction
64. Aire d'alimentation et de repos
65. Aire d'élevage des canetons
66. Aire de recherche scientifique
67. Atelier-nature
68. Aire d'observation et d'interprétation de la nature
69. L'érablière
70. Habitats pour oiseaux chanteurs
71. Ferme cynergétique
72. Ferme d'élevage
73. Jardin écologique
74. Marais
75. Micro-faune
76. Plaine de débordement
77. Refuge faunique
78. Zone de chasse
79. Zone de piégeage
80. Zone de cueillette

81. Poste d'amarrage ou d'échouage
82. Zone de pêche en eau libre
83. Gîte d'étape
84. Chambre et déjeuner
85. Point d'eau naturel
86. Bout de rue en rive
87. Guinguette
88. Renaturalisation des rives
89. Création d'habitat riverain
90. Implantation de couvert végétal indigène
91. Création d'îlots de nidification
92. Création de marais
93. Contrôle du couvert végétal
94. Corridor faunique
95. Réaménagement de frayères ou réhabilitation de tributaires
96. .....
97. Libre circulation des poissons
98. Abri et alimentation de soutien
99. Ensemencement de poissons